

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

#### Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

#### Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN  
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

#### Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

#### Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

#### Lecture de l'ordre du jour

*Monsieur le Président : en ouverture, je voudrais installer Grégory SMERCK aux commissions « sport et jeunesse » et « environnement, gestion des eaux, maison du cheval, enjeux agricoles, énergies renouvelables »*

## **Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 22 février 2024 : approuvé à l'unanimité**

### **Décisions prises par délégation du Conseil au Président :**

- P01-2024-02 : opération promotionnelle Naturéo : sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 inclus, les cartes de 10 entrées seront créditées de 12 entrées si elles comportent l'accès à l'espace bien-être

*Monsieur le Président : 195 cartes ont été vendues pour un chiffre d'affaires de 13 904€.*

- P02-2024-03 : marché concernant le matériel des Etablissements d'accueil du jeune enfant : marché attribué à WESCO pour un montant de 32 043,69€

*Monsieur le Président : le marché a été lancé dans le cadre de l'appel à projets sur l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture. La collectivité a obtenu une subvention à hauteur de 80 000€.*

- P03-2024-03 : convention couches lavables avec l'association Godeleine et Compagnie : pour l'année 2024, montant de 10 449,00€ pour l'ensemble des 4 structures (fabrication, livraison et nettoyage)
- P04-2024-03 : acceptation d'un don pour la sauvegarde du cheval boulonnais d'un montant de 100€

### **Décisions prises par délégation du Conseil au Bureau**

- B07-2024-02 : nouvelle demande de subvention pour l'acquisition de matériel pour les inondations au titre de la dotation de solidarité pour un montant de 47 271,58€
- B08-2024-03 : marché concernant la maintenance préventive et curative des couvertures des bâtiments de la Communauté de Communes de Desvres-Samer : marché attribué à Ramery Enveloppe pour un montant de 26 662,00€ HT
- B09-2024-03 : marché concernant l'achat d'un camion d'occasion de 16 tonnes pour la collecte : marché attribué à SARL LOCCA pour un montant de 178 500€ HT
- B10-2024-03 : demande de subvention à l'association « courir à Colembert » : attribution d'une subvention d'un montant de 250€
- B11-2024-03 : convention Soliha : mise en place de permanences toutes les deux semaines au prix de 225€ HT par permanence du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2024
- B12-2024-03 : avenant n°2 V2R : prolongation de l'étude sur l'optimisation de la gestion des déchets jusqu'au 24 novembre 2024
- B13-2024-03 : convention de partenariat avec la couveuse Littoral Opale : durée de 3 ans à partir du 14 mars 2024

*Monsieur le Président : je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble des éléments.*

*La Couveuse Littoral Opale est une association gérée par BGE Littoral Opale. Elle propose aux porteurs de projets qui désirent tester leur activité en situation réelle, avant immatriculation de leur entreprise, un accompagnement spécifique dans un cadre légal et sécurisé d'une durée maximum de 12 mois.*

*La Communauté de Communes de Desvres-Samer offre des solutions immobilières adaptées aux besoins des porteurs de projets et entreprises avec des tarifs attractifs et progressifs. Aussi, la Couveuse Littoral Opale et la Communauté de Communes de Desvres-Samer ont décidé d'associer leurs compétences et leurs complémentarités.*

- B14-2024-04 : avenant n°1 au marché de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'ECS (équipement chauffage sanitaire) de la CCDS
- B15-2024-04 : demande de subvention aux associations US Samer Cyclo et Desvres Athlétisme : attribution à chacun d'une subvention d'un montant de 250€

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables (Monsieur le Président)**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Sur le Budget principal, pour un montant de 470,23€ :

Exercice	N° de titre	Montant	Service concerné
2022	65	141,18	Les P'tits copains
2022	62	27,83	Les P'tits copains
2021	692	53,36	Coin des Faons
2021	693	243,80	Maison de Jackie
2021	696	4,06	Maison de Jackie

- Sur le Budget annexe Gestion de Déchets Ménagers, pour un montant de 604,25€ :

Exercice	N° de titre	Montant	Service concerné
2019	62	110,83	Centre de Tri
2019	83	24,97	Centre de Tri
2019	69	468,45	Centre de Tri

- Sur le Budget Office de Tourisme, pour un montant de 60,50€ :

Exercice	N° de titre	Montant	Objet
2022	192	60,50	Taxe de séjour

- Sur le Budget annexe ZAL d'Alincthun, admission en créances éteintes pour un montant de 37 675,13€ :

Exercice	N° de titre	Montant	Objet
2021	11	995,40	Loyer
2021	12	995,40	Loyer
2021	13	995,40	Loyer
2021	14	995,40	Loyer
2021	18	995,40	Loyer
2021	22	995,40	Loyer
2021	26	995,40	Loyer
2021	39	995,40	Loyer
2021	40	995,40	Loyer
2021	44	995,40	Loyer
2021	48	995,40	Loyer
2022	36	995,40	Loyer
2022	37	995,40	Loyer
2022	38	995,40	Loyer
2022	39	995,40	Loyer
2022	40	995,40	Loyer
2022	41	995,40	Loyer
2022	42	995,40	Loyer
2022	43	995,40	Loyer
2022	44	995,40	Loyer
2022	45	995,40	Loyer
2021	42	1988,14	Loyer
2022	15	1988,15	Loyer
2022	16	1988,15	Loyer
2022	19	1988,15	Loyer
2022	20	1988,15	Loyer
2022	22	898,91	Loyer
2022	25	1977,36	Loyer
2022	31	1977,36	Loyer
2022	34	1977,36	Loyer

*Monsieur le Président : je rappelle que nous portons le développement économique et qu'il y a des risques. Le temps pour enclencher une expulsion peut prendre un certain temps. Vous voyez le montant, il n'est pas neutre : 37 675,13€. Y-a-t-il des remarques à cette première question ?*

*Monsieur Quiertant : sur ce montant de 37 000€, cela correspond donc à des loyers indus, c'est bien ça. Il n'y a pas de poursuites qui ont été faites ?*

*Monsieur le Président : oui, cela a été fait.*

*Monsieur Quiertant : oui des poursuites publiques, mais il n'y avait pas d'autres poursuites qui pouvaient être faites ?*

*Monsieur le Président : nous avons fait appel à des avocats et il a été condamné. Toutefois, il a fallu un certain temps pour le faire partir.*

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (Monsieur le Président)**

Les taux d'imposition qui ont été votés dans le cadre du budget 2023 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir ces taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

**Approuvé à l'unanimité**

## **3. Vote du taux de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Monsieur le Président)**

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a été voté dans le cadre du budget 2023 était le suivant : 12%

Il est proposé de maintenir le taux en 2024 par rapport à 2023 soit : 12%.

**Approuvé à l'unanimité**

## **4. Vote de la taxe GEMAPI (Monsieur le Président)**

*Monsieur le Président : au regard des derniers mois et des inondations en particulier, nous devons être solidaires des habitants et des communes du territoire en particulier. Nous devons dans un temps bref apporter une réponse à ce sujet.*

*Et OUI, cela a un coût budgétaire... Maintenant, faut-il laisser les gens dans l'eau ?*

*Attendre qu'un drame arrive sur notre territoire...*

*En tant qu'élus, je suis responsable et durant toute ma carrière politique, j'ai pris et je prendrais mes responsabilités. Aussi, je propose d'inscrire 184 106,00€ au titre de la participation des syndicats et 65 894,00€ pour débiter les travaux sur les communes concernées. Il s'agit de sujets qui nous dépassent et qui dépassent nos entités respectives.*

*Par contre, je suis sûr qu'ensemble, nous pouvons agir.*

*Cela représente une augmentation de 5€ par foyer et par an, cela n'est rien par rapport aux dégâts subis par certains habitants de notre territoire.*

*Comme vous avez pu le voir, nous proposons 250 000€. Sur l'achat du matériel, Monsieur Cousin ?*

*Monsieur Cousin : effectivement, le « kit inondations », du matériel qui serait mis à disposition dans des événements que nous avons pu vivre en novembre 2023. Il faut rappeler que certains villages ont fortement souffert. J'en fais partie et je peux témoigner des difficultés que j'ai rencontrées dans ces moments pour faire face à l'ampleur de l'évènement, rappeler également que ce n'est pas la première fois à Doudeauville. En 2016, nous avons vécu les mêmes phénomènes par contre de façon très isolés. Cette répétition en fait d'évènements qui sont de plus en plus marquants et qui en 2023 ont marqué l'ensemble du territoire et qui nous amène à nous poser les bonnes questions. Nous n'étions pas prêts et si nous avons eu un « kit inondations » à disposition que ce soit pour Doudeauville ou je pense bien entendu à d'autres communes, ce n'est pas réservé pour certains. Ce kit aurait permis de soulager, d'amener un vrai plus. Pourquoi ? la première des choses que vous cherchez, quand vous êtes élu et responsable et que des sinistrés tapent à votre porte, c'est de trouver du matériel. Il faut des bras effectivement et si vous n'avez pas le matériel des pompes notamment. On ne parle pas de pompes de 120m3, des gros moteurs pompes, on parle de petit équipement qui vient amener des plus contre l'électricité manquante, l'inondation en elle-même, la boue entre-autre. Ce kit vient en fait pour appuyer les familles. Bien sûr, cela ne répondra pas à l'ensemble du territoire mais c'est une solidarité intercommunale. Je trouve que cette opération est importante au regard de ce que j'ai pu vivre, mon expérience a marqué, des sinistrés qui sont avec 40, 70 cm d'eau, voire un mètre d'eau dans la maison. Quand vous leur dites : écoutez, non, je n'ai pas de solution, je ne peux pas vous aider. Les pompiers, désolé, ont fort à faire et ne pouvaient pas accéder dans le village. Croyez-moi, un kit, certes, mais c'est quelque chose qui me paraît un vrai, vrai, plus pour répondre à quelques cas de la Communauté de Communes de Desvres-Samer. Ça me paraît très, très, important. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président sur ce sujet. Je crois que c'est très, très, utile.*

*Monsieur le Président : ce matériel n'est pas dans les 250 000€. Je précise qu'au point de vue budgétaire, il avait été inscrit 75 000€ TTC, au point de vue comptable : 59 089,47€ soit sur un montant de 70 907€ TTC. Nous sommes proches de la somme inscrite au budget et nous avons obtenu 70% sur le montant de 59 089,47€ soit 41 363€. Il reste 17 726€ à la charge de la Communauté de Communes de Desvres-Samer, comme l'a dit Monsieur Cousin, au service des communes pour les aides dans les moments difficiles. Il me semble important de soutenir les communes en apportant en partie une solution concrète lorsqu'elles sont touchées par les inondations. C'est en dehors de la GEMAPI, je voulais le préciser. Au sujet des propositions pour la GEMAPI, y-a-t-il des remarques ?*

*Monsieur Démolliens : Monsieur Cousin vient de parler du matériel qui est prévu d'acheter dans le cadre des inondations. C'est vrai qu'à la fin de l'année dernière, on a été selon les communes touchées de manières différentes par cette catastrophe. Certaines communes ont*

*été beaucoup plus touchées que d'autres. La commune de Desvres a peut-être moins souffert que d'autres, il n'en demeure pas moins que nous avons tous été confrontés aux mêmes problèmes. C'est-à-dire que les inondations se sont produites, on a pris conscience que nous n'étions pas prêts. Il nous manquait du matériel, on a été en recherche de ce matériel d'une manière immédiate, il fallait trouver des solutions très rapides. Je pense que c'est une très bonne chose, qu'il y ait ce stock de matériel qui soit mis à disposition de l'ensemble des communes qui pourraient en avoir besoin, soit d'une manière isolée, soit en répartissant ce matériel selon les besoins en cas d'une catastrophe un peu plus importante. Je pense effectivement que c'est une très bonne chose. Maintenant, concernant la proposition sur la GEMAPI, Monsieur le Président a dit que cela représentait une hausse de 5€ par foyer et par an, c'est quelque chose qui est limité au regard de la nécessité des travaux et de l'importance des travaux qui seront à réaliser. Je reviens sur ce que je disais au début de mon propos, qu'on a été touché peut-être différemment selon les communes, je pense qu'ici, la solidarité doit effectivement s'exprimer entre l'ensemble des communes. L'augmentation, qui est proposée dans le montant de la GEMAPI ce soir, va prioritairement, vraisemblablement aller vers certaines communes, accompagner certaines communes. Je pense que c'est la contribution de l'ensemble qui permettra de trouver des solutions pérennes aux problèmes qui se sont posés en fin d'année dernière.*

*Monsieur Goudalle : j'ai envoyé un courrier à certains d'entre vous. Je n'avais pas l'adresse de tous. Je suis désolé, il y en a certains sans doute qui ne l'ont pas eu. Vous avez parlé de solidarité envers ceux qui ont été inondés, je vous rejoins, qui ne pourrait pas être solidaire envers ceux qui ont été inondés. Evidemment, votre façon d'être solidaire n'est pas celle que nous partageons mais ça c'est une question de point de vue différent. Il n'y a rien de méchant à ça, je vais m'en expliquer. J'ai fait un courrier parce que vous ne retracez absolument pas ce qui s'est passé en commission des finances pas plus que l'an dernier d'ailleurs et que vu les délais trop courts, évidemment, les services administratifs n'ont pas eu le temps d'envoyer aux conseillers communautaires le compte-rendu et je le comprends.*

*Lors de cette commission, le Président de la Commission, Aimé Herduin, a mis au vote cette augmentation. Nous étions 7 élus présents, 5 se sont prononcés contre cette augmentation et 2 pour. Je n'en vois aucune trace dans votre note de synthèse. C'est la raison pour laquelle avec Christophe Guche que nous avons décidé d'envoyer ce courrier pour informer tous les conseillers communautaires. Et l'an dernier, c'était pareil, le vote avait été négatif pour mettre en place la taxe GEMAPI et aucune trace n'apparaissait dans la note de synthèse. Je trouve que c'est quand même la moindre des choses. Alors, vous dites que c'est 5€ par foyer, moi je le vois autrement, c'est une augmentation de 57%. Voilà, c'est notre lecture. La vôtre est bonne, la mienne aussi. Monsieur Herduin rigole, mais c'est la vérité. Bien entendu, nous ne contestons pas la nécessité de faire des travaux, il faut que ce soit clair. C'est un peu comme pour la Maison du Cheval Boulonnais, quand on conteste, on dit qu'on est contre le cheval boulonnais, pas du tout, c'est sur la façon de gérer. Là, il y a des travaux à faire sur 5 communes, nous en sommes tout à fait conscients d'accord, sauf que sur cette somme de 65 804€, il y a de gros doutes. Vont-ils être mis en œuvre cette année, est-ce que l'ensemble des travaux vont être pris en charge par l'Etat ? Un maire du territoire qui est concerné par ces travaux, lui-même avait des gros doutes sur le fait que cela se mette en place cette année. Je trouve que déjà augmenter la taxe GEMAPI, alors que l'on n'est même pas sûr, peut-être que ce sera fait, mais on n'est pas sûr, les 184 106€ pour les trois syndicats, on est sûr. Les 65 000, on n'est pas sûr. Néanmoins, on augmente. Voilà, ce sont les faits. Donc, ça nous a amené à nous poser plusieurs questions. D'abord, quel intérêt avons-nous à participer, quel est notre rôle dans une commission ? Voilà, je vous avoue que je ne sais pas si je vais encore participer aux commissions, cela fait deux années de suite, les votes, d'ailleurs, je ne souhaitais pas voter cette année. C'est parce que Aimé Herduin a dit « non on va voter ». ça*

*fait deux années de suite, que le vote est négatif et on ne le mentionne même pas, première chose. Après, je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas sûr que faire preuve de solidarité envers les personnes inondées, c'est d'augmenter la taxe GEMAPI, je n'en suis pas très sûr, d'autant plus, je ne vais pas revenir là-dessus, mais vous le savez Monsieur le Président, les travaux dans le cadre du PAPI vont très, très, peu concernés notre territoire pour ne pas dire pas du tout. Par contre, nous allons en supporter tous les effets négatifs. Pour prendre mon voisin de droite qui a parlé de Doudeauville tout à l'heure, permettez-moi de dire quelques mots sur Wirwignes. Dans le cadre du PAPI, alors que nous sommes régulièrement inondés, rien n'est prévu. Le Président du Symsageb est là, il pourra confirmer, rien n'est prévu. Voilà, je trouve que cette augmentation est vraiment malvenue à un moment donné où certainement ces personnes inondées vont voir leur prime d'assurance en fin d'année qui va aussi augmenter. Je ne suis pas sûr, vous avez votre conception de la solidarité, je la respecte et je n'ai pas l'impression que je sois moins responsable que vous en tant qu'élu. J'en ai une autre, je pense que pour cette année, on aurait pu laisser la taxe GEMAPI au niveau de l'an dernier.*

*Monsieur le Président : avant de passer la parole à Monsieur Cazin, je voudrais quand même vous répondre. Ce que vous a présenté Monsieur Herduin en commission des finances, cela avait été travaillé avec l'ensemble du bureau et à l'unanimité, nous avons inscrit ces 250 000€. Il y a eu la commission, nous nous sommes à nouveau réunis et nous avons maintenu ces 250 000€. Une commission émet un avis, donc le bureau n'a pas suivi l'avis de la commission et c'est tout à fait son droit. Après gérer, c'est prévoir, vous le savez. Il va y avoir des travaux, donc il faut qu'on prévoit. Maintenant, je vais passer la parole à Monsieur Cazin.*

*Monsieur Cazin : cette augmentation se justifie, on le voit, il y a une stabilité au niveau de la participation au Symsageb. Nous avons eu une somme de travaux par rapport aux inondations qui n'est pas encore complètement établie mais qui durant les quelques mois qui se sont écoulés suite aux inondations, nous sommes déjà à plus de 100 000€, voire 150 000€ de travaux, levée d'embâcles, réparations primaires sur les cours d'eau... Le choix de ne pas avoir lever une taxe supplémentaire se justifie par une convention qui devait être soldée et qui devait être retournée vers les deux EPCI. Au comité syndical du Symsageb, on a proposé en fait de garder cette somme pour compenser les besoins pour l'année 2024. En ce qui concerne les 65 000€ demandés, ce sont des travaux qui auraient été envisagés dans le temps mais aujourd'hui il y a une urgence de les positionner pour satisfaire les besoins de nos communes du haut de la Canche et plus précisément de la Course. Il y a eu toute une réflexion qui a été faite avec des fiches qui ont été établies. On n'a pas effectivement aujourd'hui des réponses sur le sujet mais comme l'a dit Monsieur le Président, il faut prévoir. Mettre une somme nous a semblé judicieux et on aura quelques opportunités si on a le concours des acteurs locaux pour mettre en place des ouvrages et là on est dans l'urgence et c'est vrai que la plage d'avril jusque septembre ou octobre, c'est la bordure du plan d'urgence est vraiment très courte. Il faut qu'on soit très réactif, on a déjà des pistes, on espère que dès que ce sera enclenché, les travaux seront validés. C'est pour ça qu'on demande aujourd'hui cette participation qui peut aller jusqu'à 100% de prise en charge. Il ne fallait pas passer à côté et s'inscrire dans une démarche menée avec l'Etat, le Préfet et le Symcéa. Maintenant, est-ce qu'on est pessimiste ou est-ce qu'on est optimiste ? Je pense que par rapport à ce que l'on a vécu, on ne peut pas rester sans prendre conscience de ce que l'on a vécu. Aujourd'hui, la taxe GEMAPI, c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, elle est bien dédiée à des sujets bien précis. On se doit à un moment de montrer qu'on est force de propositions sur ces sujets-là. A un moment, se réfugier derrière à quoi on l'affecte, je trouve cela un peu dommage. Ce que je vous propose, c'est de valider cette participation.*

*Monsieur Goudalle : je veux quand même préciser, je ne mets pas en cause les travaux, c'est le financement qui pose problèmes, ce n'est pas les travaux. Cette année, on pouvait les prendre sur le budget général. Thierry, tu l'as dit toi-même, on n'est pas sûr, peut-être que ça va être pris à 100% par l'Etat. A l'heure, où on nous demande de délibérer, on ne sait pas. Le budget principal, quand on voit par ailleurs ce qu'on peut engager, le budget principal peut absorber 65 000€ une année.*

*Monsieur Guche : ce que je vais préciser, je l'ai dit l'année dernière, la taxe GEMAPI, on a mis le doigt dans l'engrenage, elle va augmenter tous les ans, 50% cette année. Combien l'année prochaine, combien les années suivantes ? Les travaux, je ne les remets aucunement pas en cause. Les travaux, on n'en parle plus. On parle du financement. L'année dernière, on avait bien dit la même chose, ça été financé pendant plusieurs années, ces 150 000, 180 000€ qui sont payés, financés par la Communauté de Communes, sur le budget général. La question qui est aujourd'hui, c'est pourquoi ces travaux, déjà, en commission des finances, il a été clairement dit ce n'est pas sûr que ce sera fait cette année. Et c'est quasiment certain, que cela va être subventionné à 100%. On a la taxe GEMAPI qui a été instaurée, je ne vois pas les 65 000€ si on les fait les travaux, on la chance qu'ils soient faits, très bien, on les paye. On avisera la taxe GEMAPI l'année prochaine en fonction de la subvention ou pas. Mais là on a augmenté la taxe de 50%, c'est acté, elle ne rebaissera plus, on le sait très bien. L'année dernière, c'était 10€, cette année c'est 5€, ça fait 15€, soit plus de 50% d'augmentation. Si l'on a augmenté de 50%, c'est cuit, c'est acté, c'est définitif. Si on a la chance de faire les travaux, faisons-les ! Ils vont être subventionnés, sûrement à 100%, il n'y a pas lieu d'inscrire une dépense supplémentaire. S'ils ne le sont pas, je serai le premier à dire, on s'est trompé, on n'a pas eu la subvention, pourquoi pas augmenter la taxe l'année prochaine. Mais, si on l'augmente là, on va augmenter aussi l'année prochaine. On a mis le doigt dans l'engrenage, on l'avait bien dit l'année dernière, c'est cuit, on l'a mis, les travaux, Thierry, on ne les remet pas en cause. Tu défends le problème, les travaux c'est ok, pas de problèmes. C'était payé depuis plusieurs années sur le budget général. Et maintenant que c'est instauré, on va l'augmenter tous les ans pour trouver des recettes. Peut-être à tort, si c'est subventionné, on aura des recettes qui auront augmenté pour rien, on aura fait payer le contribuable.*

*Monsieur Cazin : on a une méthode de calcul qui a été établie pour les conventions financières au Symsageb qui n'est pas non plus en phase avec la réalité. Par contre, on a décidé de lisser sur plusieurs années, sur le temps du PAPI, une somme qui permet de gérer de façon un peu linéaire l'approche étude, l'approche travaux, l'approche du PAPI dans son ensemble. Je pense que ce n'est pas scandaleux de mettre une provision en sachant que si on ne l'utilise pas, on la reportera pour l'année prochaine.*

*Monsieur Guche : la taxe sera augmentée.*

*Monsieur Cazin : elle va être reportée, si on n'en a pas besoin cette année, on l'utilisera l'année prochaine.*

*Monsieur Guche : on l'augmentera un petit peu.*

*Monsieur Cazin : si c'est ta façon de voir les choses...*

*Monsieur Herduin : je voulais dire effectivement, on peut jouer sur les pourcentages. Je prends acte qu'apparemment, vous acceptez l'augmentation de la participation des 3 syndicats à 185 000€. Ce qui coince, c'est la participation de 65 000€ de plus.*

*Monsieur Guche : c'est la hausse de la taxe.*

*Monsieur Herduin : ce qui veut bien dire que si vous acceptez la hausse de la participation à 185 000€ aux 3 syndicats, on n'est pas à 57%, on est à 40%. Cela n'est pas la même chose. Je rappelle que cela fait 5€ par foyer et par an. C'est une somme énorme, je le conçois, Monsieur le Maire de Bellebrune. Ceci étant, sur le sujet des inondations, peut-être que l'Etat subventionnera à 100%, peut-être, mais entre ce qu'on entend, ce qui se dit et ce qui se fera, personne ne peut savoir qui détient la vérité là-dessus. On le souhaite tous que l'Etat mette 100% de financement. D'abord, pour bien préciser, il ne me semble pas avoir dit à la commission des finances qu'on sera subventionné à 100%. J'ai dit et je répète ce que je viens de dire, à moins que vous ayez des infos, que je n'ai pas, Monsieur le Maire de Bellebrune, je ne peux pas assurer à l'instant qu'on sera subventionné à 100%. On le souhaite tous autour de la table.*

*Monsieur Guche : vous avez peur que si on est subventionné à 50%, la Communauté de Communes n'arriverait pas à payer le reste. Rassurez-moi quand même.*

*Monsieur Herduin : vous avez eu le compte administratif, vous avez bien vu, je vous l'ai bien donné. Vous savez combien nous avons eu en excédent de fonctionnement.*

*Monsieur Guche : bien sûr.*

*Monsieur Herduin : ça me rassure. Sur la colonne de notre feuille d'impôts fonciers, on voit bien la taxe Gémapi qui apparaît et il n'y a pas tromperie, on sait à quoi elle est destinée. Et si vous avez regardé, je ne sais pas combien vous avez payé, peut-être 9, 10 euros.*

*Monsieur Guche : je paye zéro.*

*Monsieur Herduin : de zéro, l'augmentation de 40%, ça va faire combien ? ça ne va pas faire beaucoup, ça va faire zéro, il faut relativiser l'augmentation sur nos concitoyens. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.*

*Monsieur Goudalle : je suis désolé, Monsieur le Vice-Président en charge des finances, mais l'an dernier, le montant de la taxe Gémapi, ce n'était pas 184 mais 158. Si vous faites le pourcentage de 158 sur 250, je suis désolé, ça ne fait pas 40%, ça fait 57%. Vous dites 40%, c'est la première chose.*

*La deuxième chose, nous avons la chance d'avoir le Président du Symsageb, présent dans notre assemblée. Il n'a pas répondu à ma question quand j'ai dit ou alors il n'a pas affirmé ce que j'ai dit, que cette taxe Gémapi, nous la payons mais en fait le PAPI du Symsageb ne prévoit pour le moment rien pour protéger notre territoire.*

*Monsieur Cazin : effectivement, si vous parlez des travaux, les gros travaux qui s'appellent les ORD (ouvrages de rétention dynamiques et bassins). Les bassins que nous allons porter dans cette notion de solidarité amont aval, sont portés en grande partie pour l'aval mais aussi malgré tout pour quelques maisons sur notre territoire. Par contre, il y a aussi tous les autres travaux qui bénéficient des cours d'eau sur lesquels nous vivons tous les jours. A un moment, dire qu'il n'y a rien pour nous, ce n'est pas vrai. Le PAPI est enclenché, il y a certainement à un moment des possibilités d'abonder au niveau qualitatif des éléments qui peuvent permettre de nous rendre service sur le territoire. On en a vécu chez soi, dans notre commune, de tels événements que l'on n'imaginait pas. On est aussi capable à un moment de*

revoir la copie. Il n'y a pas de difficultés là-dessus. Effectivement, il y a cette notion de solidarité amont aval que l'on ne peut pas ignorer.

*Monsieur Quiertant : j'ai écouté un peu l'ensemble des discussions. Cette taxe Gémapi est déjà très bien au niveau de la Communauté de Communes, de tirer un peu les conséquences de ces inondations et le fait de prévoir de l'achat de kits comme il a été énoncé mais également de prévoir des travaux, très bien, tant qu'on peut en faire, il faut les faire. Mais, je ne changerais pas mon opinion de l'année dernière, vous le savez. Je continue d'écouter un petit peu l'ensemble de la population qu'on peut recevoir sur notre territoire, remettre des taxes comme on l'a fait. Cette taxe Gémapi, ce n'est pas la Communauté de Communes de Desvres-Samer en tant que telle qui l'a mise en place, ce n'est pas au bureau que je m'adresse aujourd'hui. C'est sur la notion même que cette taxe est une bêtise, ce n'est pas seulement moi qui le dit, il y a de nombreux élus qui commencent à le dire. C'est une taxe qui n'est pas pour moi solidaire, elle pourrait l'être, si elle concernait l'ensemble du territoire français et l'ensemble de la population française. Là d'accord, on pourrait parler de solidarité comme on l'a déjà vu sur d'autres notions. Je vais prendre un petit exemple, on sait que les changements climatiques sont plus sur la sécheresse. Je pose une question, est-ce que demain on va mettre en place un impôt sécheresse également ? On parle bien d'aménagement de territoire qui peut être globalisé et prise en charge par le budget général. Vous avez dit tout à l'heure, gérer c'est faire des choix. Vous en faites un et je ne mets pas du tout en question. Chacun a sa façon de voir les choses et c'est très bien. Je ne le vois pas comme ça sur ce projet d'aménagement du territoire, je pense que ça doit faire partie du budget général sans lever l'impôt encore une fois. Au final et suite à ce qui s'est passé, on a quand même eu sur le Nord Pas-de-Calais énormément de communes impactées, d'habitants impactés. Donc, cette taxe Gémapi c'est bien sur les propriétaires. On va demander aux personnes inondées pour la plupart de financer les travaux. Moi, ça m'embête. Voilà ma façon de voir les choses.*

*Monsieur Sergent : le débat est intéressant, chacun prend les positions comme il les ressent, chacun indique que 5€ c'est trop et c'est inacceptable. Pour ce qui me concerne, je voterai cette taxe et les 5€ qui sont en plus pour peut-être d'autres raisons. Ça montre que dans notre territoire, nous prenons en compte ces événements climatiques. Nous sommes un territoire qui a été certainement moins impacté que ceux qui nous entourent, qui aujourd'hui sont en train de chercher comment ils vont financer et quelle augmentation ils vont mettre sur leur taxe Gémapi. Si on regarde l'aval, quand on a vu dans quel état se trouvait Hesdigneul, Saint Léonard, Pont de Briques et d'autres encore. Quand on regarde du côté du Symcéa, et qu'on regarde le Haut Pays notamment, il n'avait pas la taxe Gémapi et qui l'a mis en place ne serait-ce que pour aider Bourthes. Quand on a vu à 5 reprises, qu'il y avait 1 mètre d'eau voire un peu plus. Quand on regarde bien sûr le Pays de Lumbres, Coulomby, Nielles Les Bléquin, Haffreingues, Lumbres avec un mètre d'eau au milieu de la place. Quand on regarde tout cela, tous sont en train de regarder comment ils vont financer avec leur propre budget et ils regardent quelle augmentation ils vont mettre sur la taxe Gémapi. Certes, ce n'est pas une taxe merveilleuse, aucune taxe n'est merveilleuse mais elle est ciblée, par conséquent, on sait bien comme ça a été dit, où va aller ce produit. Puis je voudrais revenir sur ce que j'ai entendu lors de la visite du premier ministre, il y a deux mois à peu près, les élus du secteur indiquaient sans être trop précis quelles étaient leurs préoccupations. C'est ce qui vient de l'amont, il ne s'est rien passé à l'amont, on n'a pas le moindre bassin de rétention, on n'a pas les travaux qui auraient été nécessaires et probablement qui auraient dû être faits dans le cadre du PAPI. Je veux bien le reconnaître, le PAPI, ça fait 5 ans qu'il est en route et on n'a pas encore beaucoup de résultats dans ce domaine-là à deux ans de la fin du PAPI. Mais, il faudra bien qu'un jour comme tous les autres territoires, que nous ayons ces bassins de rétention, c'est-à-dire finalement ces terres inondables avec des digues, ces terres inondables qui font qu'au moins on calme un peu l'arrivée d'eau même si ce n'est pas tout merveilleux,*

*car on sait bien quand il tombe de telles quantités comme au mois de novembre, c'est toujours difficile. Mais, ça donne un signe que nous ne restons pas à côté et que nous aussi nous prenons en compte ces événements et nous mettons une faible participation, une faible augmentation mais qui permet que nous sommes aussi solidaires des autres bassins et aussi des autres intercommunalités.*

*Je voudrais ajouter autre chose, on nous parle du budget général. Je voudrais ajouter quand même, on pourrait le dire de la même façon pour la TEOM. Ces taxes ont été mises en place pour des choses bien précises. Lorsque la TEOM a été mise en place, il était bien indiqué que tout ce qui relevait des déchets ménagers devait être pris dans la TEOM et par conséquent non pas sur le budget général. Il y a eu une levée de boucliers quelques années après, on a dit exceptionnellement, vous pouvez mettre des frais de fonctionnement en dehors de la TEOM. Mais la logique du départ c'était que la TEOM finançait totalement les ordures ménagères. La logique de la Gémapi, c'est que ça finance complètement jusqu'à hauteur de 40€ par habitant, ça finance les inondations qui malheureusement seront certainement plus nombreuses, pas seulement les inondations, ça finance aussi les traits de côte, le recul de la côte. Et lorsque je vois nos collègues de la Terre des 2 Caps avec les problèmes qu'ils connaissent aujourd'hui et qu'ils ne savent pas comment jusqu'à quel niveau ils vont augmenter la Gémapi. J'entendais Monsieur le Maire d'Ambleteuse qui réclamait 600 000€ pour protéger une quinzaine d'habitations, Madame le Maire de Wissant qui demandait entre un million et deux millions pour protéger la dune d'aval avec les 50 habitations qui sont derrière. Eux, ils ne savent pas comment ils vont faire. Alors, certes, peut-être faudrait-il aller vers une taxe nationale ? Mais, je me suis toujours méfié des taxes nationales, parce qu'une fois qu'on dit taxes nationales, l'Etat engrange, on n'y retrouve pas toujours son compte, loin de là, j'en ai pour simplement pour preuve, Aimé Herduin et André Goudalle ne me démentiront pas avec la TICFE, la taxe communale sur l'électricité qui était répartie et redonnée à l'ensemble des collectivités. Aujourd'hui, il y a une réforme de cette taxe, qui fait que 800 communes du Pas-de-Calais vont voir cette taxe diminuer pour 80 qui vont voir leur taxe augmenter, les taxes nationales, avec ce qu'on en fait, à Bercy ou ailleurs, au moment où l'Etat, on dit qu'on va subventionner à 100%. Donc, subventionner à 100%, au moment où l'Etat cherche non pas des milliards mais des dizaines de milliards, vous le voyez tous les jours comme moi, c'était 12 milliards, le fonds vert diminue déjà de 2 milliards. Il faut aujourd'hui retrouver environ 15 milliards pour le budget à venir. Une loi des finances rectificative qui va essentiellement cibler les collectivités, dont on dit qu'elles sont riches et il faudrait bien voir ce que veut dire une collectivité riche, je n'en connais pas beaucoup. Alors, tout cela m'incite à dire que nous n'attendons pas des merveilles de l'Etat, il y aura certes des aides mais lorsque je vois que les inondations ne concernent plus seulement la région Nord Pas de Calais, en ce moment on parle évidemment de la Charente, on parle de beaucoup d'autres endroits, croyez-moi, ce ne sera pas aussi simple d'avoir des subventionnements. Pour moi, je suis pour cette taxe, pour l'augmentation, modérée de cette taxe, et je dis, méfions-nous de ce que nous prenons sur le budget général. La chambre régionale des comptes tourne sur les intercommunalités. Actuellement, elle est à la CAPSO, je crois que c'est à Osartis, une des préconisations qui est faite, c'est de regarder si les sommes vont bien là où elles doivent aller. La TEOM est notamment visée actuellement. J'espère bien qu'on ne va pas en arriver là, lorsque je regarde le budget général qui alimente la TEOM, il faudrait augmenter, je ne sais pas de combien de points. A ce niveau-là, méfions-nous du budget général. Chers Collègues, ne voyons pas les choses à court terme mais voyons simplement à moyenne échéance. Nous avons à travers le budget général des choses importantes qui vont devoir être prises en compte. Nous avons une commission environnement forte intéressante qui faisait le point sur la mobilité et le PCAET. Le PCAET, c'est quelque chose nous avons voté à l'unanimité en 2021, 56 mesures qu'il nous faut mettre en place pour 2026/2027. Est-ce que nous avons vu déjà beaucoup de mesures, si, certes des*

*problèmes de mobilité, des aires de co-voiturages, mais il y a beaucoup d'autres choses qui ne sont pas encore mises en place. Et 2026, c'est dans deux ans. Il appartiendra, j'allais dire à ceux qui seront là, à ce moment-là, de rendre compte, de savoir ce qui a été voté en 2021, à travers le PCAET si c'est bien mis en œuvre et la DREAL est particulièrement vigilante car elle demande un rapport d'étape. On pourrait dire aussi que notre compétence première en ce qui me concerne c'est l'activité économique qui va nécessiter des crédits importants. Nous avons quelques zones d'activités à aménager, je pense notamment aux pichottes 3 et 4 à Alincthun et Colembert, qui doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais pour ne pas voir des entreprises partir un peu plus loin, simplement 10kms plus loin, c'est déjà arrivé. Ce sont des ressources en moins pour nous. Nous avons Longuerèques, important à financer et je crois que là, le budget général, il sera important qu'il soit mobilisé. Je pourrais peut-être en dire d'autres, d'autres commissions, mais comme je n'y participe pas je ne connais pas tout à fait les sujets, je dis ces deux-là, parce que j'ai participé à deux commissions au cours des dernières semaines. Alors le budget général, oui, mais pour nos compétences et pour les engagements que nous avons pris : PCAET, mobilité, énergie, etc... et aussi pour le développement économique. Ce qui peut être mis sur une modeste table, la Gémapi, mettons la tout simplement, c'est simplement pour moi une orthodoxie qui fera en sorte que nous serons, j'allais dire, peut-être un peu moins regardés de la part d'autres collectivités en disant eux ils ont de la chance, parce qu'ils n'ont pas connu les mêmes problèmes que nous.*

*Monsieur le Président : Merci, Monsieur Sergent. Je propose de passer au vote pour la proposition à 250 000€.*

Vu la loi du 27 janvier 2014 portant « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles »

Vu la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L1530bis et L1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 avril 2019 relative à l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

La Communauté de Communes de Desvres-Samer est compétente pour la GEMAPI.

Afin de financer cette compétence, le Conseil Communautaire a instauré la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 Bis du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article précité et à la loi de finances rectificative pour 2017, le produit « 2024 » de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril 2024 selon les conditions de l'article 1639 A du CGI. Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

La taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40€ par habitant et par an.

En 2024, il appartiendra à la Communauté de Communes de Desvres-Samer de financer les actions suivantes :

- 4.1. Participations aux syndicats

	Dépenses prévisionnelles TTC
Participation SYMSAGEB	168 822,00€
Participation SYMCEA	12 500,00€
Participation SMAGEAA	2 784,00€
TOTAL	184 106,00€

- 4.2 Participation aux travaux de lutte contre les inondations : 65 894,00€

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- De fixer le produit global de la taxe GEMAPI à hauteur de 250 000€ (Participations aux Syndicats et aux travaux de lutte contre les inondations),
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé la taxe GEMAPI à hauteur de 250 000€ par :**

- **29 pour**
- **11 voix contre (Christophe Guche, Michel Dufay, Ludivine Moreau, Philippe Démolliens, André Baheux, Mathieu Delattre, Patrick Quiertant, Jean-Pierre François, André Goudalle, Jean-Claude Rétaux, Etienne Maes)**
- **9 abstentions (Marc Denavaut, Daniel Louchet, Joël Coquet, Guy Lambert, Dominique Pâques, Hervé Brouart, Alain Maquinghen, Luc Van Roekeghem, Maryse Beausse)**

*Monsieur le Président : maintenant, nous allons passer la parole à Monsieur Herduin pour le budget principal, le vote du CFU.*

*Monsieur Herduin : cette année encore, nous avons fait une présentation simplifiée parce que je sais que vous avez reçu les 60 pages par internet. D'autant plus qu'avec la mise en place du CFU évoqué par Monsieur le Président dans l'ordre du jour, c'est-à-dire la fusion du compte de gestion et du compte administratif, ce n'est pas forcément plus lisible et en plus on voit apparaître dans ces documents la section d'investissement avant la section de fonctionnement ce qui me paraît un peu bizarre, puisque je suppose que dans nos communes respectives, nous commençons tous à parler du fonctionnement avant de parler de l'investissement. Mais, c'est comme ça.*

*Cette année encore, nous avons un budget principal avec neuf budgets annexes, je pourrais dire dix budgets annexes avec celui du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il demande un*

*travail colossal, titanesque, j'ose le mot, à notre responsable des finances, Betty Desjardins, que je tiens à remercier publiquement dans cette salle pour son implication de tous les instants dans la gestion et le suivi de nos finances et qui plus est dans la mise en place de la M57, qui nous concerne aussi maintenant dans nos communes et qui occupe toutes nos secrétaires de mairie, me semble-t-il, qui ont à peine eu le temps de se familiariser avec les nouvelles imputations budgétaires que six mois après on les change. Mes collègues maires savent bien de quoi je parle, ils voient bien que leurs collaborateurs, leurs collaboratrices ont énormément de mal à suivre et nous aussi. Bref, on est obligé de s'y faire.*

*Cette année encore, on vous propose un budget maîtrisé, réaliste, responsable mais également ambitieux pour le développement de notre territoire, pour financer quoi : un centre social via le Centre Intercommunal d'Action Sociale, un service petite enfance d'une centaine de places, un service de portage de repas pour 220 bénéficiaires, soit 32 000 repas par an, un office de tourisme, trois équipements structurants : le VMA, le centre aquatique, la Maison du Cheval Boulonnais, des zones économiques : Alincthun, Desvres Cofrac, Lottinghen, Samer Longuerèques ; après en avoir aménagé cinq autres, Alincthun les pichottes 1 et 2, la Houlette à Desvres, les Courteaux à Longfossé, Bic Conté et le Pont d'Etienfort à Samer et puis deux bâtiments relais à Longfossé et Alincthun. Ce budget, c'est aussi pour répondre également aux défis qui sont les nôtres dorénavant, je prendrais deux exemples, le développement durable avec notre PCAET, notre collègue Michel Sergent y a fait allusion tout à l'heure, notre optimisation du traitement des déchets avec le service gestion des déchets dans son ensemble et le deuxième il nous a quelque peu occupé précédemment, la lutte contre les inondations. Pour mettre en œuvre tout ce que je viens d'évoquer, je peux vous assurer que nous avons une équipe de collaborateurs motivés, tout comme le sont les élus au service du territoire et de ses habitants.*

*Maintenant, on va arriver à la présentation des documents.*

##### **5. Budget principal : vote du CFU 2023, affectation du résultat, budget primitif 2024 (Aimé Herduin)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le CFU 2023 et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(documents joints à la présente note)

C.F.U. 2023		BUDGET 2024	
<b>Fonctionnement:</b>		<b>Fonctionnement:</b>	
Recettes	12 747 129,97 €	Exc. Reporté	3 707 804,40 €
Dépenses	11 498 662,09 €	Recettes	12 274 758,00 €
Excédent 2023	1 248 467,88 €	Total	15 982 562,40 €
Excédent 2022	2 675 044,64 €	Autofinancement	2 290 619,22 €
Excédent global	3 923 512,52 €	Dépenses	13 691 943,18 €
		Total	15 982 562,40 €
<b>Investissement:</b>		<b>Investissement:</b>	
Recettes	1 747 064,29 €	Exc. Reporté	1 207 217,33 €
Dépenses	1 035 619,86 €	Recettes	3 947 805,36 €
Excédent 2023	711 444,43 €	Total	5 155 022,69 €
Excédent 2022	495 772,90 €	Dépenses	5 155 022,69 €
Excédent global	1 207 217,33 €		
<b>R.A.R. :</b>			
Recettes	184 299,73 €		
Dépenses	1 607 225,18 €		

### LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRINCIPAL (en fonctionnement)

**Recettes:**

Impôts "ménages" TH, TFB, TFNB	→ 2 828 149,00 €
Impôts "professionnels"	→ 2 830 614,00 €
Taxe GEMAPI	→ 250 000,00 €
Compensation ETAT (ex. TP)	→ 2 524 651,00 €
D.G.F.	→ 768 000,00 €
Participation C.A.F.	→ 1 117 320,00 €
Participations diverses	→ 1 513 236,00 €
Remboursement charges de personnel	→ 137 703,00 €
Attribution de compensation TPU	→ 248 520,00 €
Produits de gestion courante	→ 56 565,00 €
Excédent reporté	→ 3 707 804,40 €
	= 15 982 562,40 €

**Dépenses:**

Charges à caractère général	→ 2 247 214,85 €
Charges de personnel	→ 5 330 000,00 €
Atténuation de produits	→ 2 117 642,00 €
Autres charges de gestion courante	→ 3 386 067,19 €
Charges financières	→ 236 019,14 €
Charges exceptionnelles	→ 5 000,00 €
Autofinancement des investissements	→ 2 290 619,22 €
Dotations aux Amortissements	→ 370 000,00 €
	= 15 982 562,40 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU 2023, d'affecter les résultats et le budget primitif 2024 du budget principal.

- Compte financier unique 2023

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**A l'unanimité, Monsieur le Président, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote, la présidence ayant été laissée à Monsieur Herduin**

- **Approuve le CFU 2023 du budget principal**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- Affectation du résultat

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat, arrêtée ci-dessus, du budget principal de l'exercice 2023.**

- Budget primitif 2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte le budget primitif du budget principal 2023 par :**

- 43 voix pour
- 4 voix contre (Christophe GUCHE, Philippe DEMOLLIENS, André GOUDALLE, Jean-Claude RETAUX)
- 2 abstentions (Michel DUFAY, Patrick QUIERTANT)

#### **6. Budgets annexes : vote du CFU 2023, affectation du résultat, budget primitif 2024 (Aimé Herduin)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu les CFU des budgets annexes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les différents CFU 2023 des budgets annexes et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(documents joints à la présente note)

### Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers

C.F.U. 2023	BUDGET 2024
<b><u>Fonctionnement:</u></b>	
Recettes 3 053 835,51 €	Recettes 3 390 816,75 €
Dépenses 3 055 335,51 € <i>dont 113 177,14€ opération d'ordre</i>	Autofinancement 22 432,00 €
Déficit 2023 -1 500,00 €	Dépenses <u>3 368 384,75 €</u>
Excédent 2022 1 500,00 €	Total 3 390 816,75 € <i>dont 142 137,75€ opération d'ordre</i>
↳ Résultat global 0,00 €	
<b><u>Investissement:</u></b>	
Recettes 129 369,16 € <i>dont 113 177,14€ opération d'ordre</i>	Exc. Reporté 135 402,72 €
Dépenses 170 859,78 €	Recettes <u>808 083,11 €</u>
Déficit 2023 -41 490,62 €	Total 943 485,83 € <i>dont 142 137,75€ opération d'ordre</i>
Excédent 2022 176 893,34 €	Dépenses 943 485,83 €
↳ Excédent global 135 402,72 €	
<b><u>R.A.R. :</u></b>	
Dépenses 205 391,83 €	
Recettes 40 719,10 €	

### Budget Annexe OFFICE DE TOURISME

C.F.U. 2023	BUDGET 2024
<b><u>Fonctionnement:</u></b>	
Recettes 241 918,41 €	Exc. Reporté 40 582,14 €
Dépenses 220 693,75 €	Recettes <u>227 802,86 €</u>
Excédent 2023 21 224,66 €	Total 268 385,00 €
Excédent 2022 19 357,48 €	Dépenses 268 385,00 €
↳ Excédent global 40 582,14 €	

## Budget Annexe Z.A.L. D'ALINCTHUN

**C.F.U. 2023**

### Fonctionnement:

Recettes	98 776,12 €
<i>Dont 2 165,67€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	98 776,12 €
<i>Dont 64 111€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2023	0,00 €
Résultat 2022	0,00 €
↳ Résultat global	0,00 €

### Investissement:

Recettes	74 823,67 €
<i>Dont 64 111€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	2 165,67 €
<i>Dont 2 165,67€ opération d'ordre</i>	
Excédent 2023	72 658,00 €
Déficit 2022	-197 020,75 €
↳ Déficit global	-124 362,75 €

**BUDGET 2024**

### Fonctionnement:

Recettes	224 087,00 €
<i>dont 70 000€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	224 087,00 €
<i>dont 64 992€ opération d'ordre</i>	

### Investissement:

Recettes	214 362,75 €
<i>dont 64 992€ opération d'ordre</i>	
Déf. Reporté	124 362,75 €
Dépenses	90 000,00 €
Total	214 362,75 €
<i>dont 70 000€ opération d'ordre</i>	

## Budget Annexe VILLAGE DES METIERS D'ART

**C.F.U. 2023**

### Fonctionnement:

Recettes	307 785,80 €
<i>Dont 124 665,00€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	307 785,80 €
<i>Dont 177 699,40€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2023	0,00 €
Résultat 2022	0,00 €
↳ Résultat global	0,00 €

### Investissement:

Recettes	183 499,82 €
<i>Dont 177 699,40€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	144 379,51 €
<i>Dont 124 665,00€ opération d'ordre</i>	
Excédent 2023	39 120,31 €
Excédent 2022	392 500,11 €
↳ Excédent global	431 620,42 €

### R.A.R. :

Dépenses	47 568,25 €
----------	-------------

**BUDGET 2024**

### Fonctionnement:

Recettes	315 482,00 €
<i>Dont 124 665€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	315 482,00 €
<i>Dont 181 292€ opération d'ordre</i>	

### Investissement:

Exc. Reporté	431 620,42 €
Recettes	186 923,00 €
<i>Dont 181 292€ opération d'ordre</i>	
Total	618 543,42 €
Dépenses	175 564,25 €
<i>Dont 124 665€ opération d'ordre</i>	

## Budget Annexe Zones d'activités

C.F.U. 2023	BUDGET 2024
<b><u>Fonctionnement:</u></b>	
Recettes 394 879,84 € <i>Dont 101 589,87€ opération d'ordre</i>	Exc. Reporté 114 695,73 €
Dépenses 280 184,11 €	Recettes <u>2 184 854,74 €</u> <i>Dont 1 042 591,40€ opération d'ordre</i>
	Total 2 299 550,47 €
Excédent 2023 114 695,73 €	Dépenses 2 299 550,47 € <i>Dont 119 661,94€ opération d'ordre</i>
Résultat 2022 0,00 €	
Excédent global 114 695,73 €	
<b><u>Investissement:</u></b>	
Recettes 101 589,76 €	Recettes 1 162 253,45 € <i>Dont 119 661,94€ opération d'ordre</i>
Dépenses 101 589,87 € <i>Dont 101 589,87€ opération d'ordre</i>	Dépenses 1 162 253,45 € <i>Dont 1 042 591,40€ opération d'ordre</i>
Déficit 2023 -0,11 €	
Excédent 2022 0,11 €	
Résultat global 0,00 €	

## Budget Annexe Z.A.L. de SAMER

C.F.U. 2023	BUDGET 2024
<b><u>Fonctionnement:</u></b>	
Recettes 1 253,12 €	Exc. Reporté 187,12 €
Dépenses 1 066,00 €	Recettes 323 626,00 € <i>dont 320 000€ opération d'ordre</i>
	Total 323 813,12 €
Excédent 2023 187,12 €	Dépenses 323 813,12 € <i>dont 2 603,12€ opération d'ordre</i>
Résultat 2022 0,00 €	
Excédent global 187,12 €	
<b><u>Investissement:</u></b>	
Recettes 0,00 €	Recettes 322 603,12 € <i>dont 2 603,12€ opération d'ordre</i>
Dépenses 0,00 €	Dépenses 322 603,12 € <i>dont 320 000€ opération d'ordre</i>
Résultat 2023 0,00 €	
Résultat 2022 0,00 €	
Résultat global 0,00 €	

## Budget Annexe Bâtiment relais VMA

C.F.U. 2023

### Fonctionnement:

Recettes	224 721,98 €	
	<i>dont 51 760€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	224 721,98 €	
	<i>dont 147 305,40€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2023	0,00 €	
Résultat 2022	0,00 €	
↳ Résultat global	0,00 €	

### Investissement:

Recettes	155 955,00 €	
	<i>dont 147 305,40€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	155 955,00 €	
	<i>dont 51 760€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2023	0,00 €	
Résultat 2022	0,00 €	
↳ Résultat global	0,00 €	

### R.A.R. :

Dépenses	2 700,00 €
----------	------------

BUDGET 2024

### Fonctionnement:

Recettes	292 196,00 €	
	<i>dont 51 760€ opération d'ordre</i>	
Autofinancement	66 667,00 €	
Dépenses	225 529,00 €	
Total	292 196,00 €	
	<i>dont 148 000€ opération d'ordre</i>	

### Investissement:

Recettes	222 767,00 €	
	<i>dont 148 000€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	222 767,00 €	
	<i>dont 51 760,00€ opération d'ordre</i>	

## Budget Annexe Maison du Cheval Boulonnais

C.F.U. 2023

### Fonctionnement:

Recettes	423 928,77 €	
	<i>dont 175 424€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	423 903,77 €	
	<i>dont 330 027,49€ opération d'ordre</i>	
Excédent 2023	25,00 €	
Résultat 2022	0,00 €	
↳ Excédent global	25,00 €	

### Investissement:

Recettes	389 252,76 €	
	<i>dont 330 027,49€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	314 633,39 €	
	<i>dont 175 424€ opération d'ordre</i>	
Excédent 2023	74 619,37 €	
Excédent 2022	18 274,55 €	
↳ Excédent global	92 893,92 €	

### R.A.R. :

Recettes	922 291,20 €
Dépenses	1 146 099,37 €

BUDGET 2024

### Fonctionnement:

Exc. Reporté	25,00 €	
Recettes	570 901,88 €	
	<i>dont 177 114€ opération d'ordre</i>	
Total	570 926,88 €	
Autofinancement	62 509,00 €	
Dépenses	508 417,88 €	
Total	570 926,88 €	
	<i>dont 339 541,88€ opération d'ordre</i>	

### Investissement:

Exc. Reporté	92 893,92 €	
Recettes	1 664 629,08 €	
	<i>dont 339 541,88€ opération d'ordre</i>	
Total	1 757 523,00 €	
Dépenses	1 757 523,00 €	
	<i>dont 177 114€ opération d'ordre</i>	

*Monsieur Quiertant : pour la Maison du Cheval, c'est un sujet qui passionne beaucoup de monde. Sur le coût global, vous aviez annoncé lors du dernier conseil communautaire un coût global d'un peu plus de 7 millions depuis le début, on en rajoute encore pas mal, jusqu'où va-t-on aller dans la dépense pour cette Maison du Cheval, encore un petit effort, je pense qu'on aurait pu faire une salle de spectacle digne de ce nom sur le territoire, car ça commence à peser dans le budget.*

*Monsieur Herduin : je voulais dire simplement, effectivement on rajoute de l'argent, je dis simplement que les 1 million 100 de restes à réaliser, ça a été voté au budget de l'année précédente. Il y a peut-être eu un moment d'inattention, je rappelle les uns et les autres, nous avons tous accepté ce budget. Cette année, on vous propose une augmentation de 217 000 euros par rapport à cette somme-là. Ceci étant pour l'utilisation des boxes, on va vous répondre plus précisément, parce que là je sors du champ de mes compétences. Moi, je présente les chiffres, on va le faire tout de suite.*

*Monsieur Fourcroy : je vais revenir concernant les travaux pour le lieu d'accueil de la Maison du Cheval Boulonnais. Effectivement, on demande une rallonge d'environ 200 000 euros pour l'année 2024. Pourquoi 200 000€, on a décidé de créer une zone photovoltaïque à la Maison du Cheval. On va pouvoir autoconsommer à la Maison du Cheval, au Coin des Faons, à la Maison France Services et à la Maison de Jackie. Il y aura environ 250m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la toiture côté Samer.*

*Monsieur Quiertant : merci pour les précisions. Je ne fais pas partie de ces commissions-là, mais ce sont des éléments que nous aimerions bien avoir en amont. Quand vous présentez votre budget, parce qu'aujourd'hui, vous nous dites ok, des nouveaux boxes mais l'activité même de la Maison du Cheval, je ne la connais pas. Je ne sais pas qui la fréquente, je ne sais pas qui loue les boxes, la répartition même de la population, est-ce une grosse partie de la population de la CCDS qui vient, est-ce que c'est plus sur le littoral, est-ce que c'est plus sur la région globalement. J'aimerais bien avoir ce focus-là pour avoir l'ensemble des éléments, pour qu'on puisse prendre la meilleure des décisions lors des votes du budget.*

*Monsieur Cazin : on n'a pas beaucoup de chiffres à présenter. Il faut avouer qu'aujourd'hui, nous sommes encore dans la mise en place du projet et que ça démarre doucement. Aujourd'hui, nous avons mis en place un partenariat avec 5 ou 6 entités. Il faut tout doucement caler l'ensemble des acteurs pour que chacun puisse répondre à ses missions. Nous ne sommes pas des spécialistes des chevaux et nous avons besoin de partenaires pour mettre en place une dynamique au niveau de cette Maison du Cheval.*

*Là, on a évoqué le sujet des boxes qui étaient déjà prévus et qui vont se réaliser. C'est un besoin, on le savait déjà à l'avance quand on fait cette maison, qu'il était nécessaire de devoir ajouter une quantité de boxes pour les mettre à disposition. Aujourd'hui, on a des boxes qui sont amovibles et qui sont loués depuis deux ans, ça conforte un peu le besoin. Et demain, ces boxes s'inscriront dans une dynamique de relais notamment au niveau de la circulation sur le territoire des attelages équins.*

*On a ça, donc c'est quelque chose qui, effectivement semble peiner à se mettre en route et sur lequel on travaille, on a des programmes d'animations. On n'est pas forcément très bavard sur le sujet, mais c'est aussi quelque chose qui demande beaucoup de temps, beaucoup de partages avec les acteurs. Ce n'est pas toujours simple, je dois vous l'accorder.*

*On peut évoquer le sujet du restaurant, vous aviez certainement prévu de poser la question. L'idée de la restauration, c'était de pouvoir y mettre un volet insertion avec quelque chose*

*d'un peu original, mais on s'est vite rendu compte avec l'association que le cadre de l'insertion était un petit peu compliqué et il y a des amplitudes horaires qui ne correspondent pas forcément à ce que les gens attendent. C'est-à-dire quand on va au restaurant, il faut que ça corresponde aux amplitudes des salariés. Là, il y a ici une partie, je vais dire, du souci. Il y a une nouvelle dynamique qui va se mettre en place, on attend une réponse ou on va être sollicité. On a lancé un appel d'offres qui devrait être effectif dans les semaines qui arrivent, suivant un cahier des charges qui a été proposé.*

*Maintenant, effectivement, il y a ce plan de sauvegarde qui se met en place, je dis, doucement. Il faut booster un peu tout le monde, je découvre un peu le métier. C'est compliqué, je vous l'accorde. On s'est donné un peu de temps pour le faire. J'espère qu'avec les animations qu'on va proposer, on va amorcer la pompe. Il y a une chose qui est évidente : on parle de cheval boulonnais mais on sait pertinemment qu'on ne pourra pas se satisfaire seulement de l'activité autour du cheval boulonnais, il faudra y ajouter des activités qui concernent aussi d'autres races, voire de l'initiation, ou de découverte du cheval. On ne commencera pas par un cheval boulonnais, on commencera par un poney. Il n'y a pas de poneys boulonnais. Peut-être aussi, dans la randonnée, il y aura aussi un public divers avec diverses races. Je pense que le principal, c'est qu'il y ait une activité intéressante sur le territoire qui puisse créer des points de liaisons, qui puisse créer la transversalité, et là, je pense que les acteurs du cheval boulonnais viendront adhérer à la démarche.*

*Monsieur Louchet : moi, je ne peux pas passer sans ne rien dire. Après, on dira qu'il y avait un éleveur de cheval boulonnais dans la salle et qu'il n'a jamais rien dit. Nous, on sait impertinemment qu'on est rayé de la carte depuis que Mr Sarkozy a été élu Président de la République et on a mis un ministre pour supprimer toutes les races de chevaux de trait. Moi, j'avais un travail à temps plein, il y a 5, 6 ans avec les boulonnais. On disait qu'on allait remettre des chevaux en ville, on n'a plus rien. Moi, aujourd'hui la Maison du Cheval Boulonnais ne va rien m'apporter. Je ne peux pas aller chez vous, parce je fais mes boxes en tracteur, là-bas, je vais les faire à la main. J'ai la moitié de mes chevaux qui sont dehors pour des raisons économiques. L'agriculture, l'élevage s'est exprimé cet hiver. Aujourd'hui, ma clientèle, c'est une clientèle étrangère, le français, en France, on ne peut plus rien faire. On est trop impliqué avec le bien-être animal. Moi, je vends des chevaux pour des pays étrangers où, là ils peuvent faire des manifestations qu'on ne peut plus faire en France. On sait qu'on tient sur un fil.*

*Monsieur Fourcroy : je suis d'accord avec vous mais demain les nouveaux boxes vont être construits avec des cloisons amovibles. C'est-à-dire qu'on pourra curer les boxes avec un petit tracteur.*

*Monsieur Louchet : on ne peut presque plus présenter un cheval à un concours, ça nous coûte trop cher.*

*Monsieur Cazin : moi je pense qu'il ne faut surtout pas baisser les bras. Il y a là un outil qui peut permettre de donner de la valeur ajoutée au territoire, aussi aux producteurs, la mise à disposition de l'équipement pour améliorer la génétique, pour améliorer la plus-value dressage ou la formation des chevaux. C'était quand même la base, je pense que c'était aussi une demande du SHB. Maintenant, vous dites que ce n'est pas comme cela que ça fonctionne...*

*Monsieur Louchet : en tant que génétique, d'accord, mais en tant qu'éleveur, moi je suis un ancien éleveur. Je pense que Monsieur Sergent m'a connu petit, des coupes, il m'en a remis à la Maison Flahaut et puis Louchet. On fait des concours depuis 1959, moi aujourd'hui, dans*

*le syndicat, je ne m'y retrouve pas parce que la génétique est faite par des administrations. Moi, ma génétique, c'est moi, c'est l'éleveur, l'éleveur a ses affinités. L'administration prescrit ce qu'elle veut. Moi, ce que je vois, ce que je constate c'est que j'ai claqué un peu la porte. On m'a mis un peu de côté, maintenant je vois que j'ai continué ma sélection qui est la mienne. Je m'aperçois que le niveau d'administration baisse beaucoup et que le mien est resté au même niveau. Il faudrait peut-être écouter les éleveurs.*

*Monsieur Cazin : c'est la partie du syndicat. On n'est pas spécialiste du cheval ou de la génétique. On sait pertinemment qu'aujourd'hui le boulonnais a plusieurs formats et il y a des formats qui semblent intéressants à la fois des travaux lourds, des travaux de débardage mais aussi un autre volet qui peut permettre de faire de la randonnée. Je pense qu'il y a aussi des choix, des orientations à prendre, justement pour des marchés qui existent. Je ne suis pas spécialiste mais c'est ce que j'entends.*

*Monsieur Louchet : marchés ! Je ne vais pas faire de plus-value si je mets un cheval à la Maison du Cheval que chez moi. J'ai participé au syndicat, le Président a participé à l'assemblée, je ne vois rien pour l'avenir au niveau du syndicat.*

*Madame Bastide : je voulais faire une remarque par rapport au syndicat hippique, il est clair que c'est compliqué pour les éleveurs surtout et surtout ceux qui ont des pratiques depuis de nombreuses années de pouvoir travailler et d'y retrouver une certaine forme de rentabilité. Toujours, est-il que dans le domaine du cheval, pour le peu que je connais, pour le peu que j'entends dire, c'est quand même un partenaire malheureusement incontournable, même si les relations avec le syndicat sont compliquées. On ne pourra pas faire sans eux, il faut trouver le moyen de pouvoir dialoguer et travailler avec eux justement pour tirer vers le haut.*

*Monsieur Guche : tout à l'heure, on a dit gérer c'est prévoir et prévoir c'est gérer. J'ai compris un peu les 200 000€ de plus, l'intérêt avec le photovoltaïque, je ne savais pas, enfin la production d'énergie. Mais après, qu'est-ce qui est concrètement prévu avec cet investissement d'un million 100 000 euros sur les boxes. Qu'est-ce que ça va générer ? On a dit une activité économique avec des balades, mais clairement quoi ? Qu'est-ce que les locations mises en œuvre vont générer, qui va percevoir, qui va payer, il y a la vétérinaire qui a des locations, ça c'est sûr, combien c'est loué, combien seront loués les autres boxes ? Il y en a 40, de mémoire, si j'ai bien compris. Quels revenus vont générer les 41 boxes ? Et quel attrait économique ? Et qu'est-ce qui est prévu avec tout cela ? Parce que c'est quand même une grosse somme, donc qu'est-ce qui est prévu derrière ?*

*Monsieur Cazin : depuis le début, nous cherchons à créer une attractivité sur le site, qu'il y ait des liaisons, des haltes sur le site et qu'il génère forcément du flux. Maintenant, c'est vrai qu'il y a des choses qui ne sont pas arrêtées. On a mis en route une formule de location qui sera adapté en fonction de l'activité, derrière il faut définir des éléments : est-ce que ce sera des boxes nus, est-ce que ce sera des boxes sur lesquels on proposera des prestations. Il y a aussi toute cette réflexion qui n'est pas aboutie, ça se fait un petit peu au fil de l'eau, ce n'est peut-être pas satisfaisant mais on part sur quelque chose qu'on ne maîtrise pas au départ et pour lequel il faut s'adapter. On sait qu'il y a un marché sur le sujet et on a justement l'opportunité de compléter l'offre sur la Maison du Cheval, après il faut aussi là du temps. Aujourd'hui, les boxes, on le sait, sont déjà insuffisants. On n'est pas non plus je vais dire dans l'exagération quand on propose 40 boxes. Ce n'est pas scandaleux en sachant qu'il y a un financement intéressant en contrepartie.*

*Monsieur Fourcroy : je voudrais ajouter qu'aujourd'hui par exemple concernant la vétérinaire, on doit monter pendant 6 mois environ une quinzaine de boxes amovibles, des*

*boxes qui seront loués. Le problème des boxes amovibles, c'est qu'on les met un peu, où il y a de la place. Il y a un gros problème pour curer les boxes car nous sommes sur de la terre battue et au niveau qualité pour le cheval, c'est pas terrible du tout. Sur les 28 boxes qui vont être construits, je pense qu'il y en a une quinzaine qui seront bien occupés par la vétérinaire entre 5 et 6 mois de l'année et des boxes qui sont loués.*

*Monsieur Lacheré : pour répondre à la partie qui concerne la balade, en fait, il y a un chemin prévu au départ de la Maison du Cheval avec une boucle équestre pour pouvoir en fait déposer son cheval pour pouvoir partir faire une boucle soit de la côte et s'arrêter à la Maison du Cheval et repartir pour continuer. Il y a donc aussi une partie de ces boxes pour pouvoir proposer cette prestation.*

*Monsieur Goudalle : en fait, l'an dernier, on a revu la gestion du VMA et je l'ai dit, c'est bien, on a réussi à diminuer le déficit et je crois qu'on peut s'en féliciter tous. A un moment ou à un autre, il faudra qu'on se pose la question sur cette Maison du Cheval Boulonnais. A un moment ou à un autre, est-ce qu'elle répond à l'objectif du départ ? Est-ce qu'il ne faudra pas changer totalement, mais on ne peut pas continuer comme ça. Je ne sais pas. Est-ce qu'on ferait ça avec nos budgets personnels, de familles, d'entreprises, voire des communes ? Est-ce qu'on continuerait année après année à injecter de l'argent même si on a des subventions, je l'entends.*

*Il y a une chose dont on ne parle jamais, quel coût de fonctionnement ça va induire chaque année, qui va se reproduire, est-ce qu'on l'a calculé. Je pense à un moment donné, il faudra faire, Monsieur le Président, comme vous avez fait pour le VMA, il faudra créer un comité de pilotage et puis tous avec un esprit de construction voir si on doit continuer ou si on doit dire stop. Je pense qu'avant d'injecter à nouveau ce 1 million 300 000 euros, il serait peut-être intéressant d'appuyer sur le bouton pause et se poser la question.*

*Monsieur Herduin : j'entends bien. Pour le VMA, je prends acte de votre engagement que nous avons fait des économies. J'ai envie de dire dès qu'on fait un équipement structurant, ça interpelle toujours. Si ma mémoire est bonne, dès le début de la création du VMA, plusieurs voix se sont levées contre cet équipement structurant et maintenant, on voit que c'est rentré dans l'ordre. Il y a même ceux qui étaient opposés, viennent avec un bon esprit et j'en suis le premier ravi.*

*Sur la Maison du Cheval, vous savez qu'il n'y a rien à cacher. Le coût de fonctionnement, je vais vous le donner Monsieur le Maire de Wirwignes. En 2021, on était à 115 000, en 2022, 103 700 et en 2023, 79 900. Je n'ai pas dit les centimes, vous n'allez pas m'en vouloir. Vous voyez qu'on essaye de maîtriser et qu'il baisse.*

*Monsieur Goudalle : la question, c'était avec ces équipements supplémentaires, quel coût de fonctionnement supplémentaire ?*

*Monsieur Herduin : je n'aurais pas dû répondre aux questions avant, si vous ne vouliez pas savoir combien ça nous coûtait. Vous êtes pervers. Mais enfin, je vous ai quand même donné si vous, vous n'en vouliez pas mais les autres et votre collègue pouvaient l'avoir, comme ça ils le savent.*

*Monsieur Goudalle : j'espère que vous savez ce que veut dire pervers, Monsieur Herduin. Franchement, là, c'est un propos déplacé.*

*Monsieur Fourcroy : si je peux me permettre concernant le fonctionnement, actuellement, on travaille sur deux forages à la Maison du Cheval pour réduire la consommation d'eau qui est relativement importante avec l'arrosage des carrières et autres.*

*Monsieur Goudalle : j'entends bien, je ne doute pas de votre bonne volonté à tous. Ce n'est pas ça, mais la question est-ce que l'objectif que l'on visait au départ, c'est toujours valable. Je pense que c'est notre rôle de se poser ces questions. Quand j'entends les difficultés que vous avez avec le syndicat hippique, quand j'entends mon voisin de gauche qui me dit que les éleveurs du territoire ne s'y retrouvent même pas. En plus, nous sommes la seule collectivité à financer ce déficit qui diminue, j'entends. Je voyais une photo des dégâts provoqués par la grêle sur Gouy en Artois dans une ferme ce jour. Qu'est-ce qu'il y avait dans les étables : deux chevaux boulonnais. Je m'en réjouis, évidemment. Mais est-ce que c'est à notre seule collectivité de supporter ce coût. Alors vous allez me dire, je rabâche, ce que je suis en train de vous dire, je l'ai déjà dit de nombreuses fois. Je pense qu'il faut se poser la question.*

*Monsieur Cazin : sur le choix de cette maison, il a été acté, il a été décidé par l'ensemble des élus de l'époque. Maintenant, moi je n'incrimine pas le syndicat, je sais que c'est difficile, Daniel le dit, où les débouchés sont à trouver. Il faut recréer de la dynamique, il faut travailler sur la génétique, je ne vais pas leur apprendre leur boulot. Je sens aussi qu'il y a une volonté de faire des choses. Maintenant, il faut quelque part que ce soit partagé par tous. C'est un projet que nous, nous collectivité, nous ne sommes pas en mesure de mener seuls. On souhaite d'ailleurs être la courroie de transmission pour que ça fonctionne. Il faut qu'on s'attelle aussi à ce que demain il y ait des opportunités pour le territoire, ça peut être qu'on se serve de ce cheval pour aussi revaloriser l'image qui est la sienne. C'est un choix qui a été fait, les partenaires nous ont bien aidé, ils nous aident encore. Maintenant à nous de la créer cette dynamique. On va y mettre un budget d'animations, j'espère qu'il y aura de l'engouement des programmes d'initiation, de découverte autour du cheval en général.*

*Monsieur Sergent : Monsieur le Président, sur cette Maison du Cheval, si on en revient à l'origine, n'oublions jamais comment elle a été créée. C'était à la demande du Parc Naturel et de la Région Nord-Pas-de-Calais, alors présidée, ce n'est pas un mauvais jeu de mots, par Monsieur Percheron, qui était aussi Président du Parc Naturel et qui a mis tout son poids pour qu'on installe cette Maison du Cheval Boulonnais à Samer ; disons qu'il fallait sauvegarder la race etc... Et puis après, les choses ont évolué, la Région continue, d'ailleurs, de donner, j'allais dire des aides mais au niveau du Parc, il faut bien reconnaître qu'à partir de 2014, on a été complètement abandonné. Celui qui était là, qui nous avait demandé au nom de la génétique etc... de sauvegarder tout ça avec la collaboration des éleveurs. On a vu ce que ça a donné.*

*J'ai cru comprendre que prochainement il y avait une révision de la charte du Parc. Il y a toujours une fiche dans la charte du Parc qui dit soutien au cheval boulonnais, soutien à la Maison du Cheval et en face il n'y a pas grand-chose. Peut-être à l'occasion de la révision de la charte, il faudra exiger quand même qu'il y ait une participation ou sinon on va aller chaque année vers des déceptions. C'est malheureux à dire, c'est un bel outil, c'est une ferme extraordinaire, rénovée d'ailleurs, dont le propriétaire se glorifiera un jour même si nous ne sommes plus là pour le voir. C'est un bel équipement, il ne faudra pas qu'on nous laisse tout seuls en rase campagne.*

## Budget Annexe Réseau de Chaleur

**C.F.U. 2023**

### Fonctionnement:

Recettes	181 954,89 €
	<i>dont 32 316€ opération d'ordre</i>
Dépenses	177 833,20 €
	<i>dont 81 048€ opération d'ordre</i>
Excédent 2023	4 121,69 €
Excédent 2022	40 232,93 €
Excédent global	44 354,62 €

### Investissement:

Recettes	81 048,00 €
	<i>dont 81 048€ opération d'ordre</i>
Dépenses	81 048,00 €
	<i>dont 32 316€ opération d'ordre</i>
Résultat 2023	0,00 €
Résultat 2022	0,00 €
Résultat global	0,00 €

### R.A.R. :

Recettes	121 188,80 €
Dépenses	133 299,73 €

**BUDGET 2024**

### Fonctionnement:

Exc. Reporté	32 243,69 €
Recettes	166 158,00 €
	<i>dont 16 158€ opération d'ordre</i>
Total	198 401,69 €
Dépenses	198 401,69 €
	<i>dont 40 524€ opération d'ordre</i>

### Investissement:

Recettes	173 823,73 €
	<i>dont 40 524€ opération d'ordre</i>
Dépenses	173 823,73 €
	<i>dont 16 158€ opération d'ordre</i>

*Monsieur le Président : sur ces présentations, y-a-t-il encore des questions ? S'il n'y en a plus, je vais quitter la séance. Je vais donner la présidence à Monsieur Herduin pour ce qui est du compte financier unique 2023 pour l'ensemble des budgets.*

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**A l'unanimité, Monsieur le Président, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote, la présidence ayant été laissée à Monsieur Herduin**

- **Approuve les CFU 2023 de l'ensemble des budgets annexes**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Monsieur Herduin : Monsieur le Président, vous pouvez être fier de la présentation et de la gestion de votre année 2023. L'ensemble du conseil communautaire a validé à 100% votre CFU du budget principal ainsi que les 9 CFU budgets annexes pour l'année 2023. Bravo à vous.*

*Monsieur le Président : mes chers collègues, je tiens à vous remercier. Vous savez qu'on fait le maximum, les orientations ne sont pas partagées par tous et c'est normal mais nous faisons le maximum pour l'ensemble de notre population et pour le développement. Il nous faut affecter les résultats.*

- Affectation du résultat du budget annexe « réseau de chaleur »

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat, arrêté ci-dessus, du budget annexe « réseau de chaleur » de l'exercice 2023.**

*Monsieur Goudalle : je voudrais revenir sur quelque chose qui n'est pas acceptable dans un conseil communautaire. Je vais vous donner la définition de pervers : enclin au mal, qui fait, qui aime à faire le mal, corrompu, malfaisant, méchant. Est-ce que vous validez ces propos, Monsieur le Président ?*

*Monsieur le Président : je ne valide pas.*

*Monsieur Herduin : tout ce qui est excessif devient vite insignifiant. C'est tout ce que j'ai à dire.*

*Monsieur le Président : nous passons au vote des budgets primitifs.*

- Budget primitif 2024 des budgets annexes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 de l'ensemble des budgets annexes.**

*Sortie de Monsieur Goudalle à 22h10.*

## **7. Budget annexe du Village des Métiers d'Art : prise en charge du déficit (Aimé Herduin)**

*Ces dispositions ont un caractère purement réglementaire et doivent faire l'objet d'une délibération annuelle spécifique (contrairement aux autres prises en charge des déficits des budgets annexes).*

Lorsqu'un déficit d'exploitation apparaît sur un budget SPIC, la réglementation en vigueur ne prévoit pas un apurement du budget annexe par le budget principal sauf dans 3 cas :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- les exigences de fonctionnement du SPIC exigent des investissements non finançables sans augmentation excessive des tarifs.
- lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Il conviendra donc de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe du VMA soit une inscription budgétaire en dépenses de l'article 65736221 du budget principal et une recette du même montant au chapitre 74 du budget annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la subvention du budget principal vers le BA du VMA.

**Approuvé à l'unanimité**

## **8. Vote des subventions et participations (Aimé Herduin)**

Les subventions et participations font l'objet de l'état joint et doivent être soumises au vote de l'assemblée.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les différentes subventions et participations et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

*Document en annexe*

**Approuvé à l'unanimité**

## **9. Modification du tableau des effectifs (Samuel Gest)**

*Monsieur Gest : deux délibérations vont suivre qui vont concerner le tableau des effectifs de la Communauté de Communes. Chers Collègues, la technicité des sujets de la CCDS et le besoin de mettre en œuvre comme le sujet de l'eau, le suivi de la GEMAPI, on l'a largement évoqué tout à l'heure, nous conduisent à vous proposer la création d'un poste de directeur des services techniques. Pour ce faire, j'ai créé deux délibérations, la première sur la modification du tableau des effectifs afin de pouvoir créer ce poste, on vous propose de créer un poste d'ingénieur. La seconde, pour la création d'un emploi fonctionnel, puisque une fois l'ingénieur recruté, il y aura une proposition d'un détachement d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques. Voici Monsieur le Président les deux délibérations. Je vous propose de voter la 9 et la 10 dans la foulée.*

*Monsieur Quiertant : le poste que vous présentez, c'est une création de poste. J'essaye de deviner un petit peu l'organigramme de la Communauté de Communes de Desvres-Samer qui se compose de la direction générale, il y a également un poste de DGA technique et un poste de responsable technique. On est bien là-dessus. Ce que vous proposez de créer, c'est entre le DGA technique et le responsable technique.*

*Monsieur Gest : l'organigramme se compose de la façon suivante : le DGS serait assisté par le DGA en charge des affaires économiques, le DGA en charge des affaires administratives, là ce serait un poste de directeur des services techniques qui prendrait en charge toute la partie technique et l'eau de la collectivité.*

*Monsieur le Président : lors du comité de pilotage avec les syndicats d'eau, il avait été décidé de créer ce poste pour se préparer à la prise de compétences en 2026.*

*Monsieur Quiertant : j'essaie juste de comprendre, je n'aime pas nommer le nom des personnes mais il y avait Mr Fourcroy qui occupait quel poste : poste DGA technique, c'était bien ça ?*

*Monsieur Gest : il était à cheval sur le poste de DGA, une partie administrative et développement économique et une partie technique. La particularité d'étoffer l'organigramme est surtout motivée comme le Président disait, par les futures compétences qui vont s'amener après 2026. C'est dès maintenant qu'il faut s'y préparer, donc le recrutement d'un ingénieur sur cette thématique là est aujourd'hui sollicité pour la collectivité.*

*Monsieur Quiertant : c'est un coût non négligeable. Je pense qu'un emploi fonctionnel, on va être de l'ordre de 60 000€ minimum. Ça représente, vous avez parlé au niveau de la présentation budgétaire, vous avez rappelé plusieurs fois qu'on était sur un budget maîtrisé, 60 000€, je rappelle, c'est le coût du ramassage des encombrants annuel, à titre comparatif.*

*Monsieur le Président : ce poste a été créé principalement pour 60% pour la compétence eau qui est une demande des syndicats. C'est bien ça ?*

*Monsieur Gest : effectivement, le fait de créer derrière un poste fonctionnel, il faut savoir que ça va être un poste difficile à recruter, les ingénieurs territoriaux qui est un grade difficile aujourd'hui en termes de recrutement. C'est pour ça aujourd'hui la proposition d'avoir un emploi fonctionnel sur ce sujet-là. Il vise à terme, on l'avait évoqué en conseil, de supprimer l'assistance à maîtrise d'œuvre mise en place, les contrats vacataires qui avaient été décidés lors du dernier conseil, puisqu'on aura la compétence en interne.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la modification ci-dessous du tableau des effectifs :

Filière	Poste	Grade	Quotité
Technique	Directeur des services techniques	Ingénieur	+ 1
Total			+ 1

**Approuvé à l'unanimité**

## **10. Création d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques (Samuel Gest)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur des services techniques, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions, sous l'autorité du Président.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur par voie de détachement.

Il est demandé au conseil communautaire de créer un emploi fonctionnel de DST à temps complet.

**Approuvé à l'unanimité**

## **11. Modification de la délégation de pouvoir au Président (Monsieur le Président)**

*Dans le respect de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les champs de compétence qui ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer avait acté lors de son installation en 2020 la liste des matières confiées au bureau et au président.*

Vu la délibération n°19-2020-09-10 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 relatif à la délégation de pouvoir au Président et notamment la cession des biens mobiliers,

Vu la délibération n°02-2021-03-18 du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 modifiant la délégation du Président pour le recrutement direct d'agents non titulaires,

Vu la délibération n°57-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021, donnant délégation au Président pour mettre en œuvre des opérations promotionnelles au sein du Centre aquatique Naturéo,

Vu la délibération n°61-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021 supprimant le plafond de 4 600€ pour la vente de biens matériels,

Vu la délibération n°49-2022-12-07 modifiant la délégation du Président pour la signature de conventions de mises à disposition d'agents et de biens de la Communauté de Communes de Desvres-Samer auprès de tiers,

Considérant la nécessité de donner délégation au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels,

*Monsieur le Président : par exemple, si on revend des camions, vous me donnez pouvoir pour négocier et les vendre. Vous avez vu tout à l'heure qu'on va acquérir du nouveau matériel pour la petite enfance, donc il va y avoir du matériel qui va être cédé, revendu. Il faut que vous me donniez délégation si vous en êtes d'accord, ou à chaque fois, qu'on va vendre une chaise, il faudra le passer en conseil communautaire si vous ne me donnez pas délégation.*

Il est demandé au conseil communautaire de donner délégation au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels.

**A l'unanimité, le conseil donne délégation au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels.**

## **12. Mise en place de cours collectifs de fitness à Naturéo (Ludovic Dutriaux)**

*Présentation de la délibération par Monsieur Dutriaux :*

*La mise en place d'une offre tarifaire élargie en 2023 a contribué au développement de la fréquentation de Naturéo, passant de 96000 à 117000 visiteurs.*

*Afin de poursuivre cette dynamique en 2024 des cours collectifs de fitness seront organisés dans la salle d'activités située au rez-de-chaussée de Naturéo ainsi que dans la salle de fitness.*

*Différentes activités seront organisées pour tous les publics.*

Vu la délibération n°54-2022-12-07 modifiant la grille tarifaire de Naturéo, avec entre-autre l'accès à tous les espaces (aquatique, bien-être, fitness) selon la formule souhaitée par chaque usager (entrée unitaire, cartes, abonnements...),

Vu la délibération n°27-2023-04-13 modifiant la grille tarifaire de Naturéo, avec pour proposition de tarifs aux comités d'entreprises,

Vu la délibération n°09-2024-02-22 modifiant la grille tarifaire de Naturéo, avec la proposition d'un tarif réduit pour les visiteurs du musée de la Faïence s'étant acquittés d'un droit d'entrée pour une durée d'une semaine,

Il est proposé au conseil communautaire de mettre en place les tarifs suivants (tous TTC) :

- Abonnement mensuel salle de fitness + cours collectifs : 39.9 €
- Pour les moins de 18 ans résidents sur le territoire de la CCDS : tarif unitaire 5€ carte de 10 entrées 40€
- Pour les moins de 18 ans extérieurs au territoire de la CCDS : tarif unitaire 6€ carte de 10 entrées 48€

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

### **13. Modification des tarifs de la taxe de séjour (Alain Louvet)**

*Monsieur le Président : c'est une petite modification, Monsieur Louvet.*

*Monsieur Louvet : oui, Monsieur le Président. Je vais être très concis comme d'habitude et je vais vous faire grâce de toutes les délibérations, des numéros. Ça s'appelle un tacle, celle-là était préméditée. Désolé, Monsieur le Vice-Président au sport, mais je crois que ce soir mes collègues, des numéros, ils en ont assez pris comme ça. Il est nécessaire de modifier la catégorie et le tarif des emplacements aménagés d'aires de camping-cars au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ça va rentrer dans la catégorie 3, 4 et 5 étoiles au tarif de 0,35€.*

*Pour votre information, il y a trois emplacements d'aires de camping-cars et trois communes qui en abritent : Brunembert avec les vergers de Brunembert, Henneveux avec le bois Groult et Longfossé avec la ferme du Louvet, absolument pas parenté.*

Vu la délibération n°09-2015-11-24 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu la délibération n°04-2016-04-14 modifiant les modalités de perception de la taxe de séjour,

Vu la délibération n°12-2018-06-28 modifiant le barème de la taxe de séjour pour les meublés de tourisme non classés ou en attente de classement,

Vu la décision n°24-2020-06 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2021 sur le territoire,

Vu la délibération n°33-2021-06-24 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2022 sur le territoire,

Vu la délibération n°37-2023-06-22 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2024 sur le territoire,

Vu la délibération n°08-2024-02-22 appliquant les tarifs de la taxe de séjour sur une période sans millésime,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la catégorie et le tarif des emplacements aménagés d'aires de camping-cars au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Il est demandé au conseil communautaire de valider la proposition ci-dessous :

Types d'hébergement	Catégories	Tarif 2024 en €
Campings	1* ou 2**/non classés	0.20
	3***, 4**** ou 5***** Emplacements aménagés d'aires de camping-cars	0.35
Hôtels/gîtes/meublés classés en étoile(s)	1*/chambres d'hôtes	0.55
	2**	0.60
	3***	0.70
	4****	0.90
	5*****	1.50

Hébergements non classés ou en cours de classement (gîtes ruraux/meublés de tourisme, hôtels)	Non classés en étoiles	4% du montant de la nuitée par personne (tarif plancher max de 1.50€/pp/nuit)
---	------------------------	---

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

#### **14. Modification des tarifs du VMA (Christophe Douchain)**

*Monsieur le Président : Monsieur Douchain, vous allez aussi vite que Monsieur Louvet.*

*Monsieur Douchain : on va essayer. La question 14 porte sur la modification des tarifs du VMA. C'était un objectif qu'on s'était fixé dans le comité de pilotage qui consiste à réduire année après année le déficit. Il y a eu un travail qui a été mené sur notamment l'utilisation de l'ancien showroom situé à l'arrière du bâtiment de 200m<sup>2</sup> et qui porte aujourd'hui un nom celui de la salle Rodin. Nos deux collègues qui s'occupent du VMA se sont penchées sur la question, elles proposent des tarifs qu'on va voir après et elles proposent aussi un projet de prestation d'accueil avec la location des ces espaces, une offre petit-déjeuner et/ou déjeuner et une possibilité d'activités l'après-midi. Elles se sont en fait rendu compte qu'il n'y avait pas assez de salles pour accueillir les professionnels. Je regarde Jean-Luc là-bas au fond, on en avait discuté, c'est tout à fait ça, ce serait une opportunité supplémentaire. Vous avez ces tarifs qui vous sont proposés dans le tout petit tableau, uniquement ceux qui concernent la salle de réunion Rodin plus les deux forfaits dont on vient de parler, donc 130€ la demi-journée et 250€ la journée pour cette salle de 200m<sup>2</sup> qui serait mise à disposition de groupes, de professionnels ou autres, les forfaits petit-déjeuner à savoir 5,50€ par personne, le forfait d'organisation à la journée s'il y a location de la salle bien sûr, 10€ par personne. Cela pourrait consister à coupler avec le centre Naturéo ou la Maison du Cheval pour l'animer un peu plus. C'est ce qui est proposé ce soir au conseil communautaire.*

*Préambule : Dans le cadre du développement des activités du Village des Métiers d'Art, une réflexion a été engagée sur ses équipements.*

*Un travail a été mené sur l'utilisation de l'ancien espace « showroom » de 200m<sup>2</sup> à l'étage du VMA. Un nouveau nom a été donné à cet espace : salle de réunion Rodin. La réflexion s'est portée sur un projet de location en salle de réunion destiné aux entreprises, associations, divers organismes du territoire et hors territoire. Le VMA dispose également d'une salle de réunion de 60m<sup>2</sup>. Là aussi, un nom a été donné à cet espace : la salle Doisneau.*

*Un projet de prestations d'accueil est donc proposé quant à la location de ces espaces, à savoir la location à la demi-journée ou à la journée avec proposition d'une offre petit-déjeuner, et/ou déjeuner, et possibilité d'activités l'après-midi.*

Vu la délibération en date du 07 décembre 2022, approuvant la reprise en régie directe du Village des Métiers d'Art, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,

Vu la délibération en date du 27 février 2023, approuvant les tarifs des services et prestations du VMA,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider ces propositions ainsi que les tarifs ci-après complétés :

<b>Libellé du produit</b>	<b>Tarifs TTC</b>
<b>Téléphonie et Internet</b> • Internet WIFI • Téléphone et internet filaire	<b>10,00€</b> <b>18,00€</b>
<b>Photocopies</b>	<b>0.12€ l'unité en A4</b> <b>0.24€ l'unité en A3</b> <b>(noir et blanc)</b> <b>0.36€ l'unité en A4</b> <b>0.72€ l'unité en A3</b> <b>(couleur)</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>25€/heure</b>
<b>Location de salle loisirs créatifs</b>	<b>Gratuite pour les résidents</b> <b>12,00€/heure pour les non-résidents</b> <b>42,00€/demi-journée pour les non-résidents</b>
<b>La salle de réunion Doisneau 60m<sup>2</sup></b>	<b>48,00€/demi-journée</b> <b>96,00€/journée</b>
<b>La salle de réunion Rodin 200m<sup>2</sup>**</b>	<b>130,00€/demi-journée</b> <b>250,00€/journée</b>
<b>Forfait petit-déjeuner*</b>	<b>5.50€ par personne</b>
<b>Forfait organisation journée (si location salle de réunion)*</b>	<b>10.00€ par personne</b>
<b>Marchés nocturnes (été)</b>	<b>10,00€ pour 1 soirée</b> <b>40,00€ pour 5 soirées</b>
<b>Marchés de créateurs (fin d'année)</b>	<b>70€/Week-end</b>

\* nouveaux tarifs

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

### **15. Accueil des groupes et scolaires au VMA (Christophe Douchain)**

*Monsieur le Président : vous continuez Monsieur Douchain, aussi rapidement.*

*Monsieur Douchain : la question 15 concerne l'accueil des groupes et scolaires à ce même VMA. C'était l'objectif également de maintenir, de poursuivre l'accueil des scolaires, c'est une très bonne chose, ce qui est déjà le cas d'ailleurs. Les artisans, à qui on a proposé ça, ont répondu favorablement pour accueillir eux-mêmes avec des démonstrations les enfants, les jeunes pour présenter notamment leur parcours professionnel et leur métier. Il est proposé des tarifs à la fois pour eux mais surtout pour nous, c'est ce qu'il faut valider ce soir. Leurs tarifs à eux, c'est leur problème, on va dire, mais nous il faut valider ces tarifs d'accueil des groupes et scolaires les mardis et jeudis sur des périodes bien définies à l'avance évidemment plutôt en période de fin d'année scolaire comme ça va arriver très prochainement, sans doute*

au mois de mai/juin. Pour ces participations, il y a deux forfaits : un forfait pour un nombre de participants de 1 à 50 et un autre de 51 à 90 participants avec une différenciation pour les groupes et les écoles du territoire et hors territoire. Pour le groupe 1 à 50, écoles du territoire 75€ et 100€ de 51 à 90 et pour les extérieurs à 150 et à 200€ pour les mêmes groupes. On vous demande de valider ces propositions.

*Préambule : Dans le cadre du développement des activités du VMA, une réflexion a été menée sur l'accueil des groupes et l'accueil des scolaires au sein du VMA.*

*Les artisans ont répondu favorablement et sont disposés à proposer des ateliers ainsi que des présentations de leur parcours et/ ou de leur métier.*

Vu la délibération en date du 07 décembre 2022, approuvant la reprise en régie directe du Village des Métiers d'Art, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,

Il est proposé :

- Un accueil des groupes et des scolaires les mardis et jeudis sur des périodes définies à l'avance
- Un forfait organisation de 75 à 200€ (Prise en charge de l'organisation et des réservations par les agents du Pôle éco / cf tableau joint)

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider ces propositions ainsi que les tarifs ci-après :

	<b>Participants</b>	<b>Ecoles et groupes territoires</b>	<b>Ecoles et groupes extérieurs</b>
<b>Forfait organisation</b>	<b>1 à 50 participants</b>	<b>75€</b>	<b>150€</b>
<b>Forfait organisation</b>	<b>51 à 90 participants</b>	<b>100€</b>	<b>200€</b>

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

**16. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Région dans le cadre du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) (Christophe Douchain)**

*Monsieur le Président : vous continuez Monsieur Douchain, la question 16.*

*Monsieur Douchain : la question 16, vous en avez parlé tout à l'heure Monsieur le Président, c'est une charte sur le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. C'est une charte qu'il faut renouveler, le but est de proposer des solutions d'accompagnement et de financement pour toutes les entreprises du territoire, y compris les petites, les moyennes et les grandes, quelle que soit leur taille et à tous les cycles de leur vie et puis surtout de les accompagner dans leurs transitions écologiques, technologiques et numériques et particulièrement les plus petites, les PME en soutenant l'innovation et la recherche développement. Et puis aussi le volet internationalisation, c'est renforcer pour les plus grandes sans doute mais pas seulement, renforcer l'internationalisation de ces entreprises et de soutenir aussi financièrement la création*

*d'entreprises, comme on le fait déjà depuis longtemps notamment avec le partenariat avec la chambre des métiers mais surtout la Région. On demande comme c'est indiqué ici, d'approuver le conventionnement avec la Région, d'approuver ce projet de charte et d'autoriser le Président à finaliser et à signer cette charte d'engagement avec la Région au profit, au bénéfice de toutes les entreprises du territoire.*

*Monsieur le Président : merci pour cette présentation. C'est vrai que c'est pour le bénéfice de toutes les entreprises, comme vous l'avez dit, du territoire.*

#### **PREAMBULE :**

*La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique.*

*A ce titre, la Région a élaboré courant 2022 un nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022 – 2028 (SRDEII) sur la base d'une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et des territoires des Hauts de France. (adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023)*

Ce schéma se structure autour des orientations suivantes :

- 1- Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs
- 2- Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique REV 3
- 3- Soutenir l'Innovation et la R&D, et développer les compétences et les emplois de demain
- 4- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des filières et des territoires
- 5- Développer l'attractivité des Hauts-de-France dans toutes ses dimensions et en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires
- 6- Mettre en œuvre le SRDEII Hauts-de-France pour et avec les territoires.

La complémentarité des interventions de la Communauté de Communes et de la Région doit être envisagée et formalisée afin de garantir un appui optimal aux projets de développement économique portés par des acteurs locaux, des entreprises ou des créateurs.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le conventionnement de partenariat entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- D'approuver le projet de charte d'engagement et l'annexe relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises dans leurs territoires joints en annexe
- D'autoriser le Président à finaliser et à signer la charte d'engagement, jointe en annexe, avec la Région

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

### **17. Modification de la participation pour les fournitures scolaires (Monsieur le Président)**

*Monsieur le Président : depuis une vingtaine d'années, la Communauté de Communes de Desvres-Samer donne une participation aux fournitures scolaires pour les collégiens domiciliés sur le territoire. Elle est de 13€ depuis 2013.*

*Il est proposé, si vous en êtes d'accord, de revaloriser d'environ 16% le montant de la participation pour les fournitures scolaires, soit 15€ par élève. Pour la collectivité, cela représente sur une année 1400€ en plus. Elle n'a pas bougé depuis 2013, je pense qu'on ne peut être que favorable pour l'aide apportée qui n'est pas importante mais qui est très appréciée.*

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

### **18. Vente des terrains COFRAC (Monsieur le Président)**

*Monsieur le Président : vous vous rappelez que nous avons déjà établi le prix à 35€ le m<sup>2</sup>. Et pour faire simple, suite au passage des domaines, ces derniers ont estimé le prix de vente du terrain en développement économique à 60€ le m<sup>2</sup> sous prétexte que nous sommes en centre-ville.*

*Après différentes recherches, nous avons proposé le prix de 35€ le m<sup>2</sup> pour les terrains lors du conseil communautaire du mois de novembre 2023. En effet, au regard du caractère économique de ces terrains, de la création d'emplois sur le territoire et donc de la richesse, je vous propose de maintenir ce tarif.*

*A ce jour, nous avons une demande officielle pour un terrain. Si nous étions bien en dessous du marché, l'ensemble des terrains seraient déjà vendus.*

*Christophe, as-tu des remarques ?*

*Monsieur Douchain : comme vous l'avez dit, ce sont des terrains en centre-ville effectivement, on peut penser que le prix serait au-dessus de ce que nous avons proposé. C'est évident, un terrain en centre-ville à Desvres, c'est normal, mais je l'ai déjà dit, j'avais regardé ce qui se faisait sur l'ensemble du territoire, au niveau de la Terre des 2 Caps, de la CAB et de la CA2BM. Ce sont les prix, on est dans la fourchette, eux sont à 27, 30, 35, 38. Si on propose 35, il faut qu'on maintienne ce prix, sinon on aura un peu de mal à les commercialiser. Et puis, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, on vient de parler du VMA et des bâtiments relais, on a beaucoup de nos locataires dans ces structures qui eux aussi cherchent ensuite et qui s'installent sur le territoire. On en a parlé en commission développement économique la semaine dernière, je pense que c'est une bonne chose de proposer ces parcelles aux entreprises et il y a de la demande. Même si aujourd'hui, on n'a qu'une demande officielle, ça va forcément partir.*

*Monsieur Marcotte : tout à fait, je te rejoins Christophe. On voit à la Chambre des Métiers qu'il y a une demande. Il ne faut pas brader, ça va faire son temps. Et puis, le terrain n'est pas cher et il faut voir à long terme ce que ça va rapporter une entreprise qui s'installe. Même si on ne le vend pas cher, je me dis que ça va ramener des impôts, des taxes et ça va créer de l'emploi. Et c'est de la richesse même pour la ville de Desvres, car on a quand même*

*une baisse un peu de population et c'est vrai que c'est un élément. Ça va y contribuer à long terme.*

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT, applicables aux Communautés de communes, précisant que le conseil délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération n°51-2023-11-23 fixant le prix de vente des terrains sur le site COFRAC,

Considérant les 4 lots de terrains à bâtir, cadastré AK586 et AK589 pour une contenance totale de 5744m<sup>2</sup>, situés site de la Belle Croix à Desvres,

Considérant que la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général attachés au développement économique du territoire, d'une part, et qu'elle comporte des contreparties suffisantes s'agissant de la création d'emplois et d'insertion,

Considérant l'estimation de la valeur établie par le service des Domaines par courrier en date du 06 mars 2024, à hauteur de 285 000€, hors taxes et hors coûts de dépollutions, assortie d'une marge d'appréciation de 15%,

Considérant les prix actuels du marché,

Il est demandé au conseil communautaire de :

- VALIDER la cession de ces terrains.
- DECIDER l'aliénation des 4 lots de terrains à bâtir, cadastré AK586 et AK589 pour une contenance totale de 5744m<sup>2</sup>, situés site de la Belle Croix à Desvres ;
- APPROUVER le prix établi à 35€/m<sup>2</sup>, soit 201 040€ ;
  
- AUTORISER Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces biens par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

### **19. Vente de Domiliane (Monsieur le Président)**

*Monsieur le Président : je vous rappelle ou j'apprends pour certains que le bâtiment rue des cygnes à Desvres occupé par Domiliane est une propriété de la Communauté de Communes.*

*Nous avons acheté ce bien pour le maintien sur le territoire de cette association. Aujourd'hui, cette association nous demande si nous sommes vendeurs car ils sont acquéreurs. Comme je vous le disais, nous l'avons acquis en 2016 au prix de 150 000€ pour le maintien sur le territoire d'une association d'aide et de soins à domicile. Aujourd'hui, cette association fonctionne bien. Elle emploie une centaine de personnes et suit environ 400 personnes sur notre territoire. Il s'agit d'un acteur majeur pour le maintien à domicile de nos populations vieillissantes.*

*Je peux dire qu'il s'agit d'une belle association et d'une belle réussite. L'association est locataire du bien actuel, elle souhaite acheter celui-ci. Aussi, au regard du prix d'achat, des travaux réalisés et de la mission de l'association, je propose de vendre ce bâtiment au prix de 180 000€.*

*Le Conseil d'Administration a donné son accord si le conseil communautaire veut bien le céder à 180 000€*

Vu l'acquisition de l'immeuble en 2016,

Vu le bail avec l'association DOMILIANE en date du 12 avril 2017 et jusqu'au 12 avril 2027,

Vu la demande de l'association pour acquérir l'immeuble,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 mars 2024 au prix de 180 000€,

Considérant la vocation sociale de l'association dans le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes atteintes de handicaps divers,

Considérant le nombre important de salariés pour accompagner au quotidien tous les publics,

Il est demandé au conseil communautaire de proposer le prix de 180 000€ à l'association DOMILIANE.

### **Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire**

*Monsieur le Président : quelques informations*

*La prochaine conférence des maires aura lieu le 16 mai à 18h avec la présentation du programme Leader que nous n'avons pas pu présenter la fois dernière et il y aura aussi le règlement de la collecte et de la déchetterie et certainement la présence d'un ou deux intervenants.*

*Une deuxième conférence aura lieu le 27 juin où il y aura une présentation du Parc toujours à la même heure.*

*Nous organisons à la demande du conseil communautaire une visite de Sévadec et de Flamoval le 07 juin avec un départ à 08h45 sur le parking de Naturéo.*

*Le prochain conseil est fixé au 04 juillet car nous aurons une délibération à prendre après le 1<sup>er</sup> juillet concernant le pouvoir de police pour l'affichage.*

*Je vais vous dire qu'il y a samedi sur le parking de Naturéo le Département qui présente des jeux olympiques.*

*Aussi, je vais vous demander de ne pas quitter votre place parce que Madame Bouly doit vous faire signer des documents et dès que vous aurez signé, vous pourrez prendre un rafraichissement. Ne vous levez pas avant.*

*Il y a une balade enchantée le 25 mai 2024 à Longfossé, commune de Madame Thomas qui a déposé sur votre table une affiche que vous voudrez bien mettre dans votre commune.*

*Fin de la séance à 22h40.*

*Le secrétaire de séance*

*Samuel GEST*

*Le Président*

*Claude PRUDHOMME*